

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA

2026-2032

PÔLE GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Communauté de Communes du Haut-Poitou, 10 Avenue de l'Europe, 86170 Neuville de Poitou

Tel. 05 19 08 19 47, dechets@cc-hautpoitou.fr, <https://cc-hautpoitou.fr/>

Sommaire

Sommaire	1
Préambule	2
1. Partie 1 – Contexte et enjeux du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	3
1.1. La prévention des déchets	3
1.2. Cadre règlementaire	5
1.3. Processus d’élaboration du PLPDMA	6
1.3.1. Pilotage et gouvernance	7
2. Partie 2 - Diagnostic du territoire et état des lieux de la Prevention des déchets	9
2.1. Diagnostique du territoire	9
2.1.1. Présentation de la CCHP	9
2.1.2. Situation socio-démographique	10
2.1.3. Situation socio-économique	14
2.2. Prévention et de gestion des déchets sur le territoire	17
2.2.1. Organisation du service et de la collecte	17
2.2.2. Bilan des déchets collectés	18
2.3. Les actions de prévention déjà engagées sur le territoire	23
2.4. Synthèse du diagnostic territorial	24
3. Partie 3 - Elaboration du programme d’actions	25
3.1. Objectifs globaux	25
3.2. Axes et orientations du programme	26
3.3. Présentation des fiches actions du PLPDMA et du calendrier prévisionnel	27
3.4. Pilotage du programme	32
3.5. Budget prévisionnel	33
4. Partie 4 - Les fiches actions du programme	33

Préambule

La production de déchets a fortement augmenté dans les années 1960 avec la croissance économique, les changements des modes de consommation et de production. Dans ce contexte de demande croissante de biens, la prévention des déchets est devenue une priorité pour économiser les matières premières, diminuer les coûts de gestion des déchets par les collectivités, diminuer les pressions exercées sur les ressources naturelles et réduire l'impact négatif sur l'environnement et à la santé.

Face à ces défis, des mesures et actions sont mises en place pour prévenir, réduire ou compenser les dommages causés. En 2021, 60 milliards d'euros ont été dépensé par la France pour protéger l'environnement avec le plus gros budget de 19,6 milliards d'euros consacré aux déchets.

En 2023, la Communauté des Communes du Haut-Poitou (CCHP) a adopté une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets veillant à mettre en place tous les outils pour pouvoir évoluer vers une tarification incitative. Cette stratégie déchets 2023-2030 se décline en 5 points, (1) le déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), (2) la mise en œuvre d'une relation à l'utilisateur avec le déploiement d'outils de suivi et la création d'un fichier « usagers », (3) un plan de modernisation des déchetteries du Haut-Poitou, (4) un plan de gestion de proximité des biodéchets et (5) un plan de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). A travers ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la CCHP structure sa politique de prévention pour une période de 6 ans, de 2026 à 2032.

Le présent document détaille les actions et les moyens à mettre en œuvre par la CCHP pour atteindre les objectifs réglementaires de réduction des déchets. En effet, la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) impose une réduction de 15% la quantité de déchets produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.

Ce document divisé en 4 grandes parties, comprend (1) un descriptif du contexte et des enjeux de la prévention ; (2) un diagnostic et un état des lieux de la prévention des déchets sur le territoire du Haut-Poitou (3) un descriptif du processus d'élaboration du programme d'actions et les fiches actions ; (4) un détail des fiches d'actions de prévention menées par la collectivité et ses partenaires.

1. Partie 1 – Contexte et enjeux du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

1.1. La prévention des déchets

La prévention des déchets selon l'article 3 de la Directive 2008/98/CE correspond aux mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet en réduisant (Figure 1) :

La quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ; les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ; ou la teneur en substances nocives des matières et produits intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.



Figure 1 : Hiérarchie de la prévention et des modes de traitement des déchets (Directive 2008/98/CE)
Source : ministère de l'Aménagement du Territoire Transition Ecologique reproduit et adapté

La prévention désigne ainsi les mesures ou actions mises en place dans les différentes phases de la vie d'un produit à savoir lors de la conception, de la production, du transport et de la consommation afin d'éviter que les produits ne deviennent des déchets (Figure 2). Elle contribue à notre transition d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer et jeter) à une économie circulaire en allongeant la durée d'usage des produits et en réduisant la consommation des ressources naturelles et de matières premières ainsi que les sources de gaspillages.

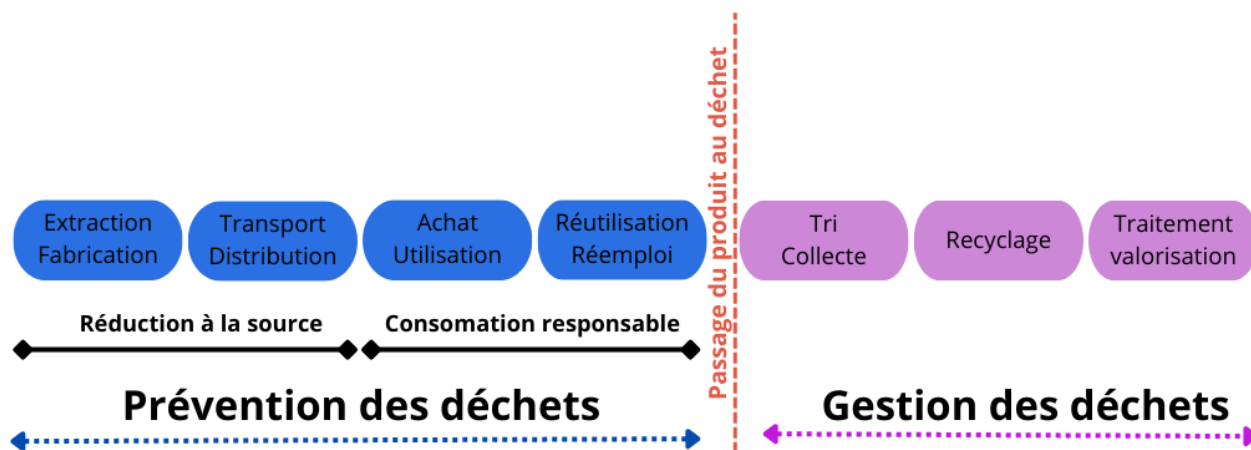


Figure 2 : Prévention et gestion des déchets. Source : ADEME reproduit et adapté.

Une fois que les produits deviennent déchets, ils peuvent être classés de différentes manières : selon leur nature (déchets verts, plastiques, papiers, etc.), leur impact sur la santé (dangereux ou non dangereux) ou selon leur producteur (déchets des ménages, déchets des activités économiques). Ce programme de prévention des déchets concerne les déchets ménagers, dont la gestion relève de la responsabilité des collectivités territoriales, dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) et certains déchets d'activités économiques (DAE), appelés "assimilés" qui sont collectés par le service public en même temps que les déchets des ménages (Figure 3). Il s'agit ici des déchets non dangereux des entreprises (artisans, commerçants, bureaux, etc.) et du secteur public (administrations, hôpitaux, etc.). Les autres déchets (qui ne font pas parti du PLPDMA) relèvent de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et leur gestion est directement assurée par le producteur qui génère ces déchets. La figure 3 résume les déchets municipaux et matérialise le périmètre couvert par le PLPDMA.

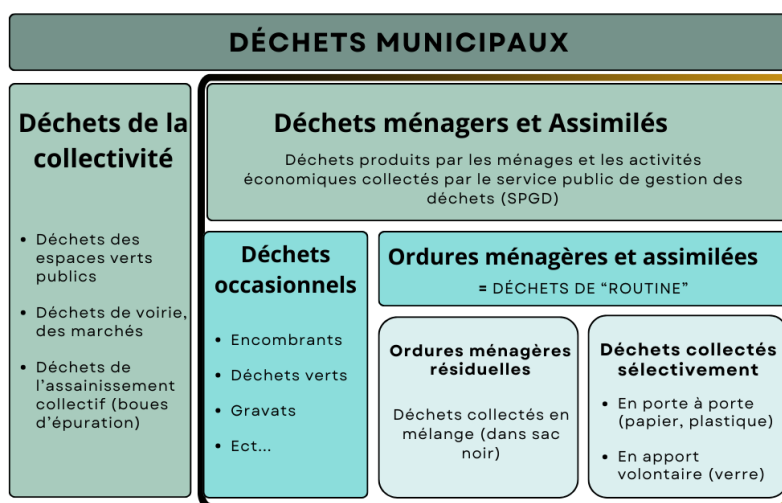


Figure 3 : Classification des déchets municipaux gérés par les collectivités locales.

1.2. Cadre réglementaire

Le PLPDMA s'inscrit dans un cadre réglementaire large à plusieurs niveaux (figure 4).

- Au niveau européen, la directive 2008/98/CE prévoit que chaque Etat membre de l'Union européenne élabore et mette en œuvre un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD).
- Sur le plan national, cette directive s'est traduite par plusieurs lois successives : les Lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la Loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020.
- A l'échelle régionale, le volet déchet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) englobe les objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD). Le PRPGD Nouvelle Aquitaine (NA) développe la stratégie de la prévention et de la gestion des déchets en NA sur une prospective à 6 ans et à 12 ans
- A l'échelle locale, la loi « Grenelle 2 », invite les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA à définir un PLPDMA. Le code l'environnement à travers l'article L.541-15-1 rend obligatoire son élaboration depuis le 1er janvier 2012. Le PLPDMA est ainsi un document légal visant à formaliser la stratégie du territoire en matière de prévention des DMA. Il est compatible avec les dispositions PNPD et SRADDET en NA. Il détaille les objectifs de prévention des déchets et présente les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Son périmètre d'actions comme mentionné plus haut, figure 3, touche uniquement les DMA.

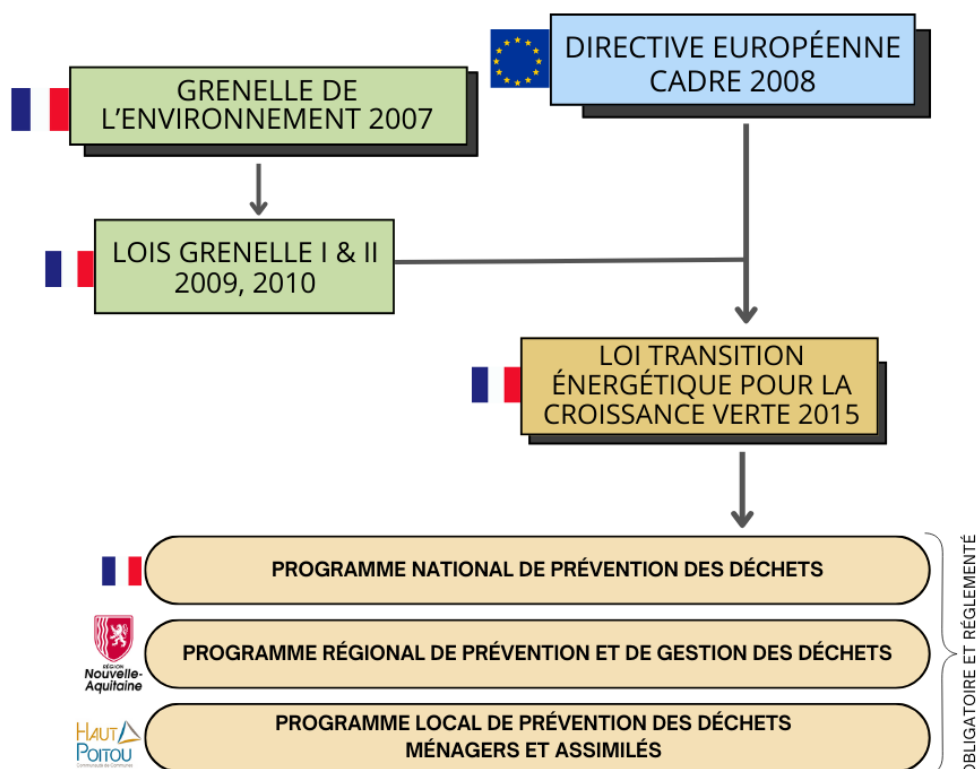


Figure 4 : cadre réglementaire de la prévention et de la gestion des déchets.

Source : ADEME reproduit et adapté.

1.3. Processus d'élaboration du PLPDMA

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 détaille le contenu et les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des PLPDMA (figure 5). Il fait l'objet d'un bilan annuel et d'une réévaluation au minimum tous les 6 ans.

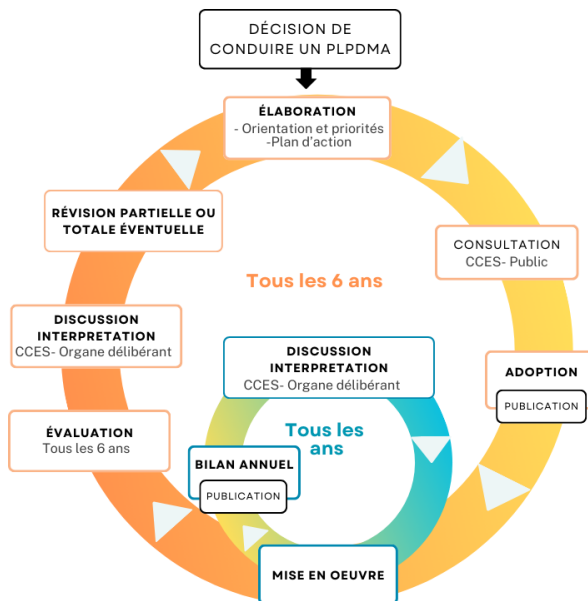


Figure 5 : Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.
Source : ADEME reproduit et adapté.

1.3.1. Pilotage et gouvernance

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux membres de tous types et nécessite donc une structuration claire. Afin d'accompagner la collectivité dans l'élaboration de ce PLPDMA, la gouvernance présentée ci-après (figure 6) a été mise en place :

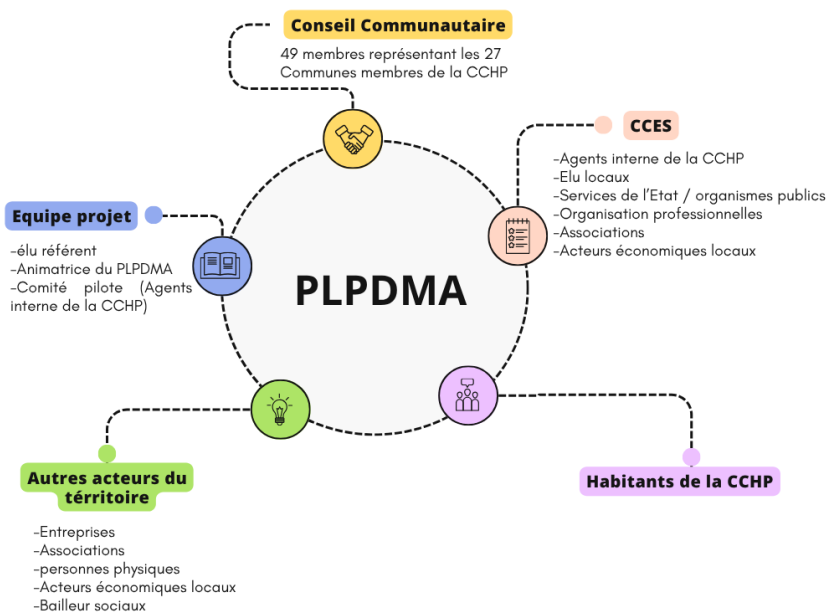


Figure 6 : Gouvernance du PLPDMA.

1.3.1.1. L'équipe projet

C'est elle qui élabore le PLPDMA, le met en œuvre, l'évalue et en diffuse les résultats. Elle est constituée :

- D'un animateur du PLPDMA qui coordonne et dynamise le projet au quotidien.
- D'un élu référent qui incarne la volonté politique de la collectivité et porte le PLPDMA.
- D'un comité technique composée d'agents et d'élus de la CCHP. Cette équipe de travail est rassemblée autour du binôme élu-animateur afin de mener à bien les tâches nécessaires.

1.3.1.2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

La CCES est un lieu d'échanges, de co-construction à vocation consultatif et prospectif. Cette commission est obligatoire dans l'élaboration et le suivi du PLPDMA. Elle est constituée par la collectivité qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat. La CCES donne son avis sur le projet, propose et définit des actions, suit et oriente le PLPDMA au cours des différentes étapes de sa mise en place. Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année et elle évalue le PLPDMA tous les six ans. La CCES définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des DMA sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission. Ses avis et propositions de décision sont transmissent à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

1.3.1.3. Composition de la CCES de la CCHP

L'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une CCES par la collectivité sans pour autant en imposer une composition type. La CCES de la CCHP est constituée : d'élu locaux, d'agents interne de la CCHP, des services de l'Etat et organismes publics, d'organisations professionnelles, d'associations et d'acteurs économiques locaux (figure7). Tous ces acteurs seront impliqués dans la construction du PLPDMA et assureront son suivi pendant les 6 années de sa tenue.

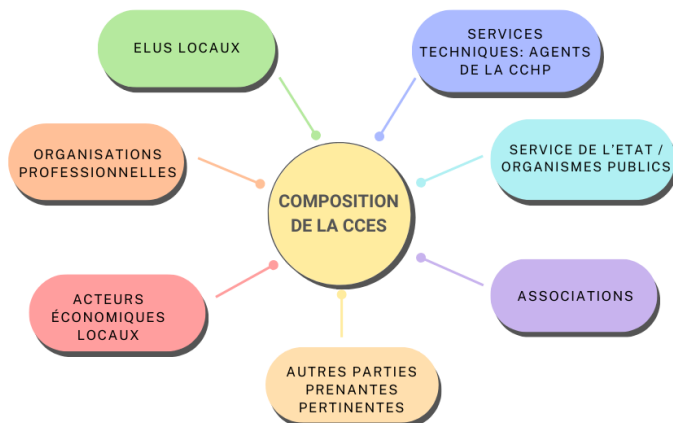


Figure 7 : Composition de la CCES de la CCHP

1.3.1.4. Les habitants de la CCHP

Comme cela est le cas pour l'ensemble des documents de planification territoriale, le PLPDMA doit être soumis à une consultation publique, permettant ainsi aux habitants du Haut-Poitou de pouvoir émettre des avis et des remarques sur le document façonné par la collectivité et ses partenaires.

Cette consultation est programmée pour décembre 2025.

L'objectif étant de récolter des avis pertinents et constructifs qui sont remis à l'exécutif de la collectivité pour validation.

1.3.1.5. Les autres acteurs du territoire

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, l'équipe projet a mis en place des groupes de travail sur des thématiques en lien avec la prévention des déchets. Dans ces groupes de travail, d'autres acteurs du territoire tel que des agents interne de la CCHP, des associations et des entreprises ont été sollicités pour des actions ou thématiques ciblés. Cette démarche a pour objectif de consolider les actions envisagées avec les acteurs souhaitant s'investir.

1.3.1.6. Le Conseil Communautaire de la CCHP

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la CCHP. C'est donc cette instance qui décide de la validation du PLPDMA a minima 4 jours après la clôture de la Consultation Publique.

Dans un délai de 2 mois après la date d'adoption du document officiel, la CCHP doit en informer la Préfecture de la Vienne, et lui transmettre un exemplaire du PLPDMA afin d'attester de l'application de la réglementation imposée par la politique nationale de Prévention des déchets.

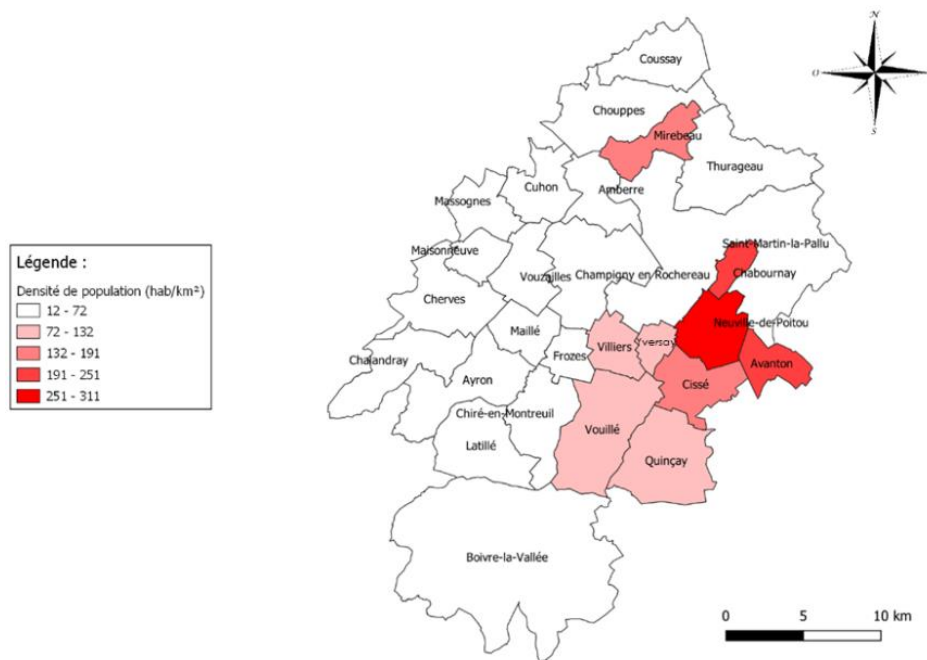


Figure 9 : Répartition de la densité sur le territoire de la CCHP en 2021

La population du Haut-Poitou est répartie selon les tranches d'âges suivantes :

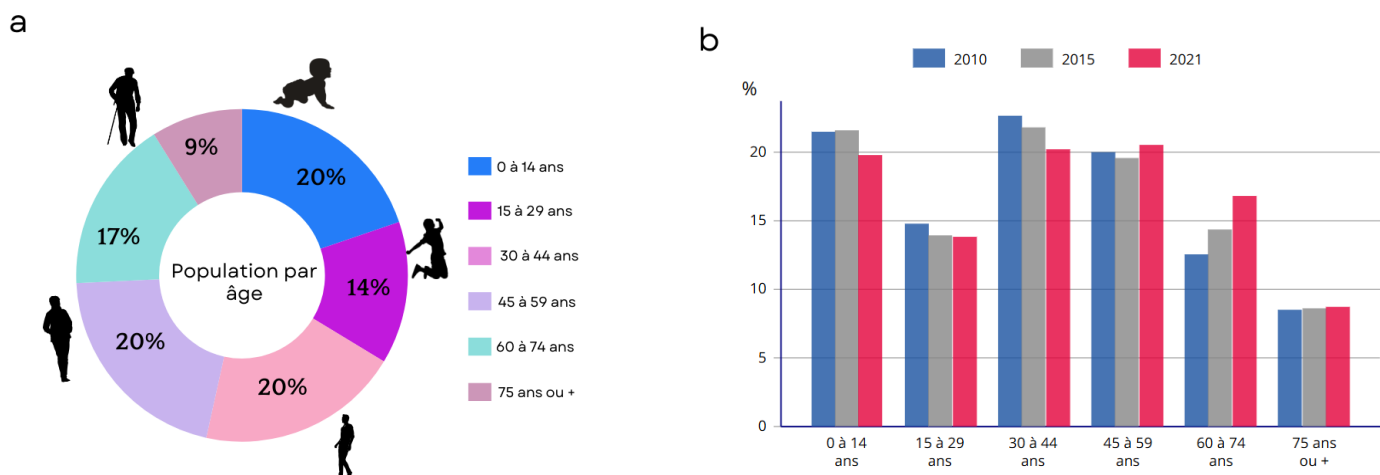


Figure 10 : Répartition de la population par tranche d'âge en 2021 (a) et en 2010, 2015, 2021 (b)

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024

- **20% de la population considérée comme jeune** (de 0 à 14 ans).
- **26% de la population ont 60 ans ou plus.** Malgré le renouvellement de population, le territoire connaît une tendance au vieillissement.

=> Lien avec la prévention des déchets : en tant que consommateurs de demain, les jeunes seront privilégiés dans les actions de prévention. C'est un public facile à mobiliser grâce à des habitudes peu ancrées et des facilités d'animations dans les structures scolaires. Ainsi, les établissements scolaires peuvent être de bons vecteurs de communication (diffusion de messages et bonnes pratiques en direction des familles). La prédominance des seniors est à prendre en compte dans les actions de prévention via notamment une communication adaptée à ce public dont les gestes du quotidien peuvent être plus difficiles à changer.

1.4.2.2. Habitats et ménages

Les habitants de la CCHP vivent majoritairement dans leur résidence principale (89%) et en habitat individuel (94%). De plus, 5% des habitats sont collectifs, majoritairement sur les communes de Mirebeau et Neuville-de-Poitou.

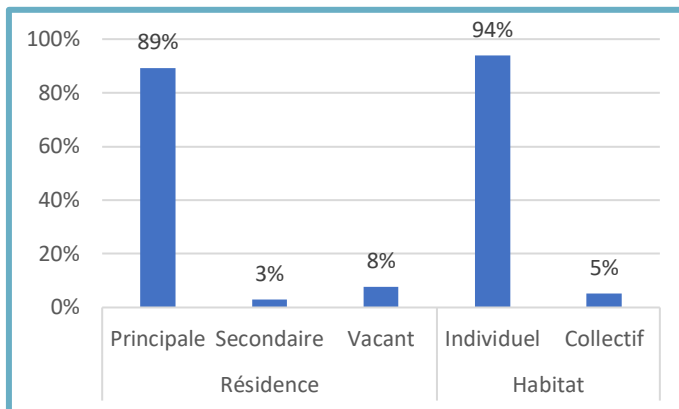


Figure 11 : Répartition du taux de résidence et d'habitat sur le territoire du Haut-Poitou.

57,2% des ménages vivent dans leur logement depuis plus de 10 ans (figure 12). Ce chiffre démontre un fort ancrage la population du Haut-Poitou à son territoire.

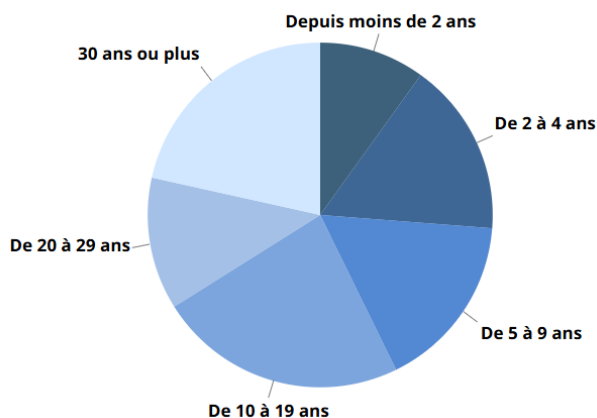


Figure 12 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

=> Lien avec la prévention des déchets : cette structuration de résidence facilite la communication des actions de sensibilisation, qui peuvent avoir un impact sur plusieurs années. Les éventuels changements de comportements seront plus faciles à observer. De plus, la sédentarité de la population représente un atout ici car les habitants sont plus sensibles à des actions de prévention en lien avec la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Les actions visant les habitats individuels telles que la gestion de proximité des déchets verts notamment par compostage individuel, le jardinage au naturel sont ici prioritaires.

1.4.2.3. Structuration des ménages

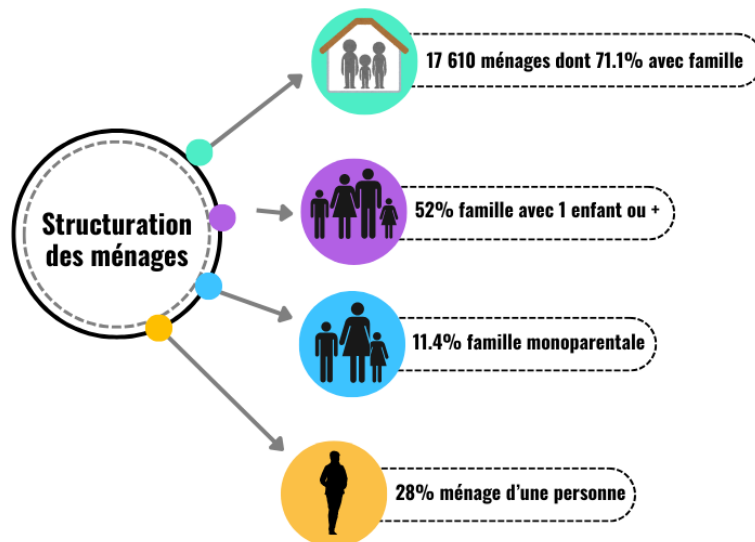


Figure 13 : Structuration des ménages de la CCHP

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Les familles constituent la grande majorité (71%) des ménages sur le territoire et 52% d'entre elles ont 1 enfant ou plus. La proportion de ménages d'une seule personne atteint 28 %.

=> Lien avec la prévention des déchets : la typologie des ménages est prise en compte dans les actions de prévention afin de les faire correspondre aux besoins de chaque ménage : vrac plutôt que produits emballés individuellement, composteur de petite taille, alternatives aux textiles sanitaires, ...). Une personne seule ou un couple avec enfants ont par exemple des habitudes de consommation et des comportements d'achat différents. Les familles sans enfant (48 %) sur le territoire de la CCHP peuvent être plus sensibles aux actions sur les activités zéro déchet, la réparation ou le réemploi. La prédominance des familles sur le territoire appelle des actions étroitement en lien avec le projet territorial global de la CCHP.

1.4.3. Situation socio-économique

1.4.3.1. Catégories d'emplois

Le territoire du Haut-Poitou regroupe un bassin d'emploi de 20 412 actifs soit 73.6% de la population (figure 14). La grande majorité (55,8%) est composée d'employés ou d'ouvriers. (Données de l'INSEE en 2021). Aux portes de Poitiers et du Futuroscope, le Haut-Poitou est un territoire riche de 3 000 entreprises.

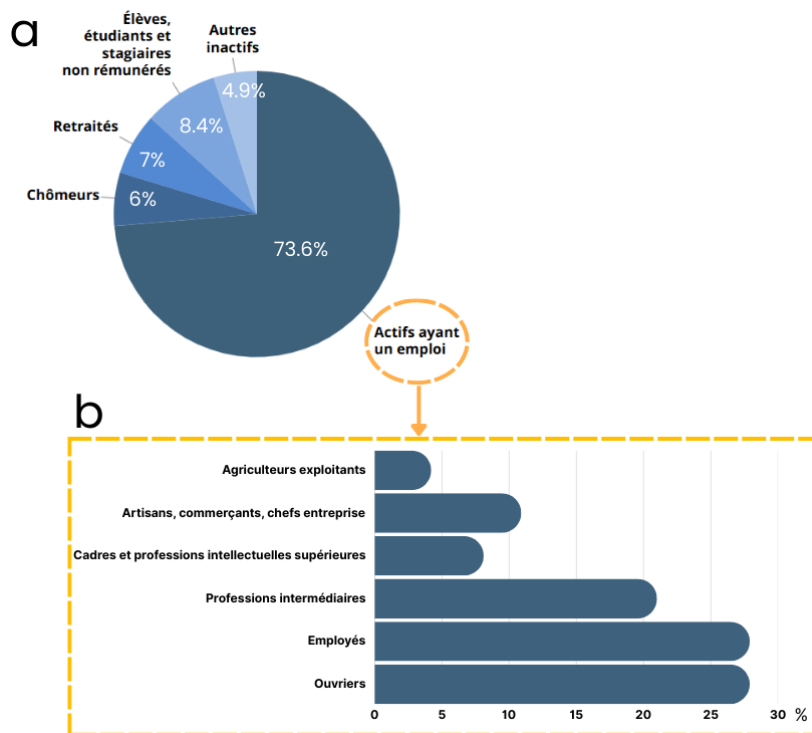


Figure 14 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021 (a) puis répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle (b). Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

1.4.3.2. Les secteurs d'activités sur le territoire

Le secteur professionnel le plus important est celui du commerce, du transport et des services divers. A l'inverse, l'industrie ne représente qu'un faible pourcentage d'établissements actifs sur le territoire (figure 15). La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne a développé le programme « artisans Répar'acteurs » à destination des professionnels de la réparation. Ainsi, elle promeut la réparation comme geste à privilégier avant l'achat d'objets neufs.

Une autre spécificité du Haut-Poitou découle également de la proportion du territoire destiné à l'agriculture. Cette dernière est dominée par la production de céréales, d'oléagineux ainsi que de vignes majoritairement en grandes exploitations.

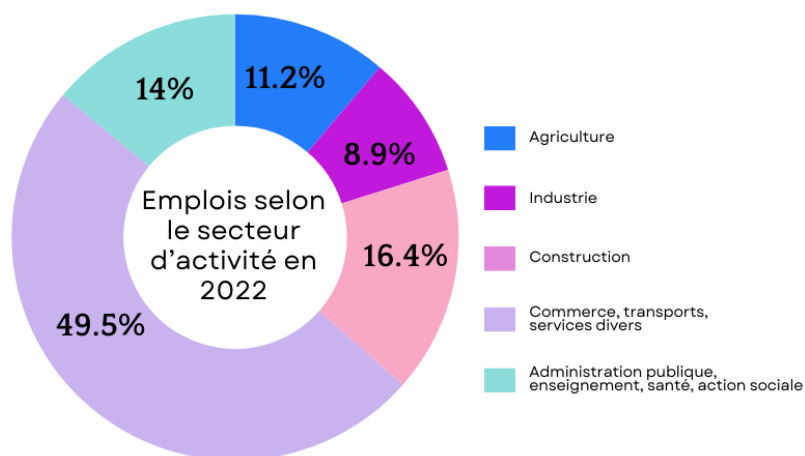


Figure 15 : Répartition des emplois sur la CCHP selon le secteur d'activité.

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

1 008 établissements actifs employeurs sont implantés sur le territoire représentés surtout par le secteur tertiaire (63.5%) figure 16.

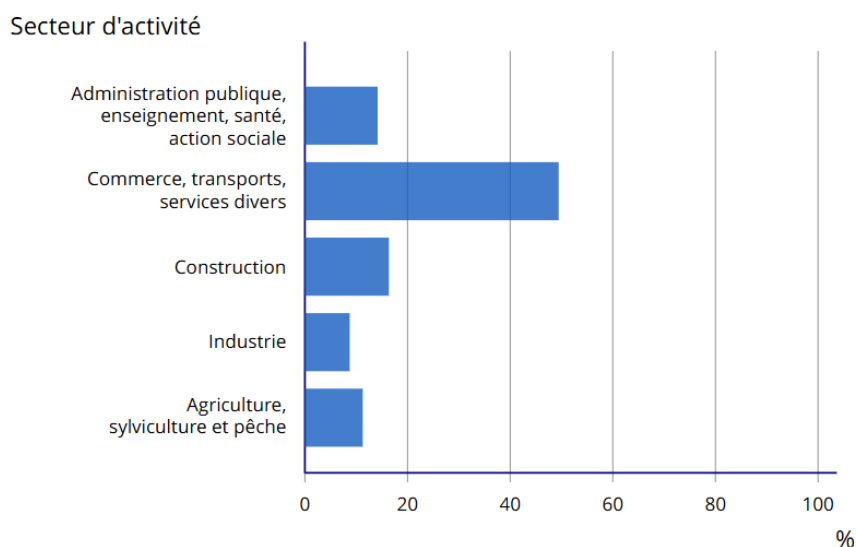


Figure 16 : Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2022
Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs. Source : Insee, Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) en géographie au 01/01/2024.

La très grande majorité des entreprises (72.6%) sont des établissements de moins de 10 salariés (figure 17). Ces petites structures locales sont notamment utilisatrices du SPGD et les déchèteries pour leurs déchets d'activités économiques.

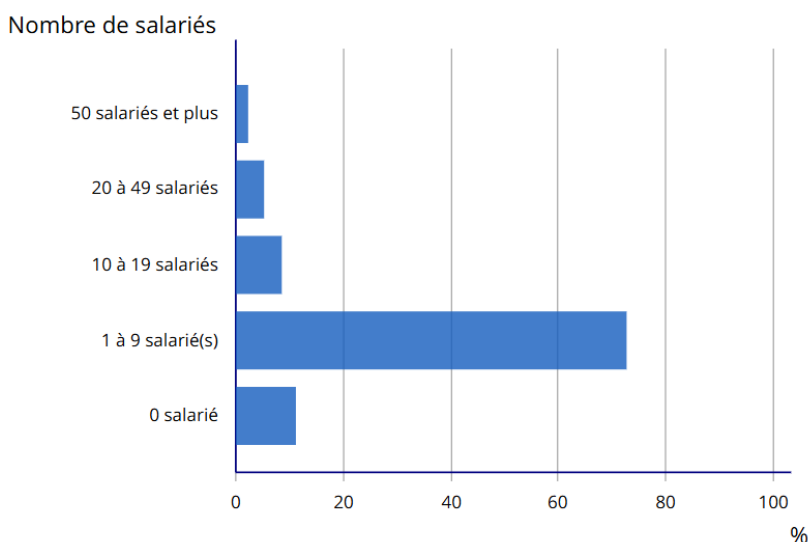
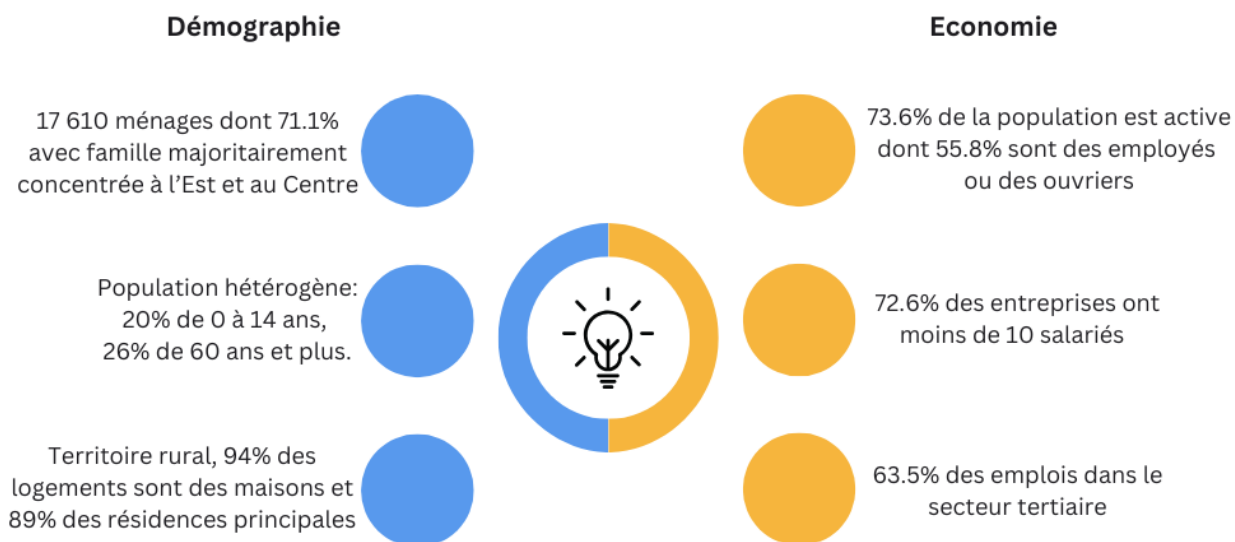


Figure 17 : Répartition des établissements actifs employeurs par taille fin 2022. Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs. Source : Insee, Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) en géographie au 01/01/2024.

=> Lien avec la prévention des déchets : la grande proportion d'actifs issus des activités tertiaires est favorable à la mise en place d'actions en lien avec les achats publics durables, la sensibilisation à l'écoconsommation, la réduction du gaspillage alimentaire et de la consommation de papiers.

Les autres secteurs d'activités prédominants sont aussi propices à la promotion de la consommation locale (mieux et moins) et la réduction des emballages. Les produits locaux et de saison vendus en circuits courts permettent à la fois le développement de l'activité agricole et la réduction des déchets. Les actions d'éco-exemplarité peuvent être conduites sur les administrations qui représentent plus de 10% des établissements employeurs. Les retraités ne sont pas à négliger car ils peuvent servir de relais dans les familles disponible pour du bénévolat, de la transmission de compétences sur la réparation, le jardinage au naturel ect.

Les points clés à retenir



1.5. Prévention et de gestion des déchets sur le territoire

1.5.1. Organisation du service et de la collecte

Le Pôle Gestion et Valorisation des Déchets assure les missions de prévention, de collecte, de traitement et de valorisation des DMA des 27 communes du territoire de la CCHP. La collecte des déchets se fait de deux façons : en porte à porte et en apport volontaire (figure 18). En 2025, le service Gestion des déchets compte 43 agents, chargés d'exécuter les décisions prises par les élus de la Communauté de Communes. Le service déchets ménagers collecte à la fois les usagers, les administrations publiques, les professionnels pour les déchets dits « assimilés » à la production des usagers. Les producteurs de plus de 1 000 litres par semaine sont soumis à la Redevance Spéciale (RS).

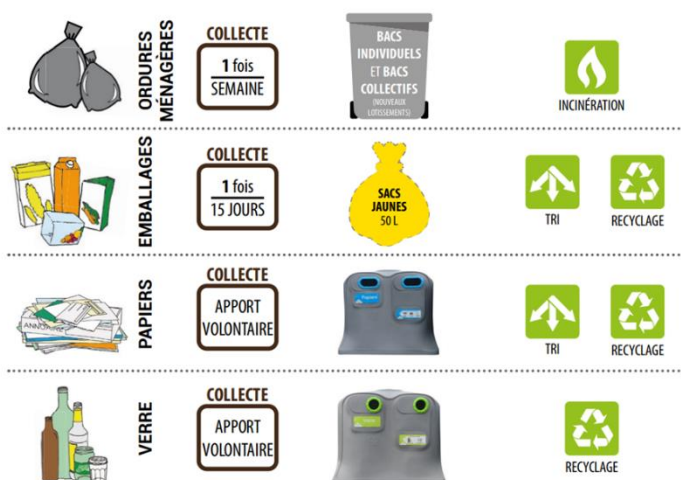


Figure 18 : Collecte des déchets dans la CCHP

Au sein du territoire, il existe 176 points d'apports volontaires pour le verre, 168 pour le papier et 31 bornes pour collecter les textiles, les linges de maison et les chaussures en partenariat avec Le Relais. Cette dernière assure la collecte, le réemploi et la valorisation des textiles. De plus, la CCHP a six déchetteries qui permettent aux usagers de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte « traditionnelle », en raison de leur nature ou de leur volume.

1.5.2. Le traitement des déchets

1.5.2.1. Les unités de traitement des principaux déchets

Tableau 1 : Unités de traitement des déchets du Haut-Poitou

	Types d'installation	Capacités de traitement
Traitement des ordures ménagères résiduelles	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères	50 000 tonnes/an
Tri des déchets recyclables	Centre de tri	30 000 tonnes/an
Encombrants de déchetteries	Installation de stockage de déchets non dangereux	150 000 tonnes/an
Déchets inertes (gravats)	Installation de stockage de déchets inertes	
Déchets verts	Plate-forme de compostage	7 300 tonnes/an

1.5.2.2. Les filières de traitement de la Communauté de Communes

Sur le territoire, deux types de traitements sont gérés en régie :

- la valorisation matière des déchets verts : les déchets verts collectés en déchetteries sont transférés et valorisés sur la plateforme de compostage de Braille-Oueille.
- l'élimination en installation de stockage des déchets inertes : Les gravats déposés en déchetteries rejoignent les installations de stockage de déchets inertes situées à Braille-Oueille et à Mirebeau.

1.5.2.3. Les filières de traitement déléguées

Les autres déchets font l'objet d'autres types de traitements tels que la valorisation matières par le biais des repreneurs et/ou d'éco-organisme

Tableau 2 : Liste des prestataires par type de déchets

Ordures Ménagères Résiduelles	UIOM GRAND POITIERS
Emballages légers	CENTRE DE TRI SUEZ
Papiers	CENTRE DE TRI SUEZ

Polystyrène	POITOU POLYSTYRENE
Huiles minérales	CHIMIREC
Cartons	SUEZ
Verre	VERALLIA
Encombrants (enfouissement)	VEOLIA
Ferrailles	MENUT
Bois	VEOLIA
Batteries	DERICHEBOURG

Tableau 3 : Liste des éco-organismes par type de déchets

Emballages et papiers	CITEO
Mobilier	ECO MOBILIER
Piles	COREPILE
Huiles de friture	ECOGRAS
DMS	ECO DDS
D3E	ECO SYSTEMES
Textiles	ECO TLC
Pneus	ALIAPUR
Lampes et néons	RECYLUM

1.5.2.4. *Le devenir des déchets*

Tous les déchets verts déposés en déchetteries font l'objet d'une valorisation organique par un processus de compostage. Les déchets en bois sont majoritairement valorisés en matière pour la fabrication de panneaux de particules. Les gravats sont éliminés en installation de stockage de déchets inertes. Les encombrants sont éliminés en installation de stockage de déchets non dangereux (enfouissement). Tous les déchets dangereux collectés en déchetterie sont traités dans des filières spécialisées, pour en maîtriser l'impact sur l'environnement. Les matériaux recyclables (cartons, ferraille, DEEE...) sont envoyés vers des unités de valorisation. Les emballages (hors verre) et les papiers triés par les habitants sont transportés jusqu'au centre de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux, puis expédiés vers des filières de recyclage. Les emballages en verre triés par les habitants sont acheminés vers le quai de transfert situé à Braille-Oueille avant d'être rechargés vers les usines de valorisation où ils sont recyclés en bouteilles de verre.

1.5.3. Bilan des déchets collectés

1.5.3.1. Gisement global des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Le tableau ci-dessous présente les tonnages des DMA collectés entre 2020 et 2024.

Tableau 4 : Quantité de DMA (hors gravats) collectées en tonnes

	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures Ménagères Résiduelles	7 356	6 910	6 620	6 340	6 158
Emballages et papiers	1 842	1 883	1 934	1 863	1 952
Verre	1 409	1 719	1 601	1 548	1 586
Déchetteries (hors gravats)	12 339	12 036	10 620	11 104	11 709
Total Déchets Ménagers Assimilés (hors gravats)	22 946	22 548	20 775	20 855	21 405

Evolution de la production de DMA (hors gravats) en kg par an et par habitant

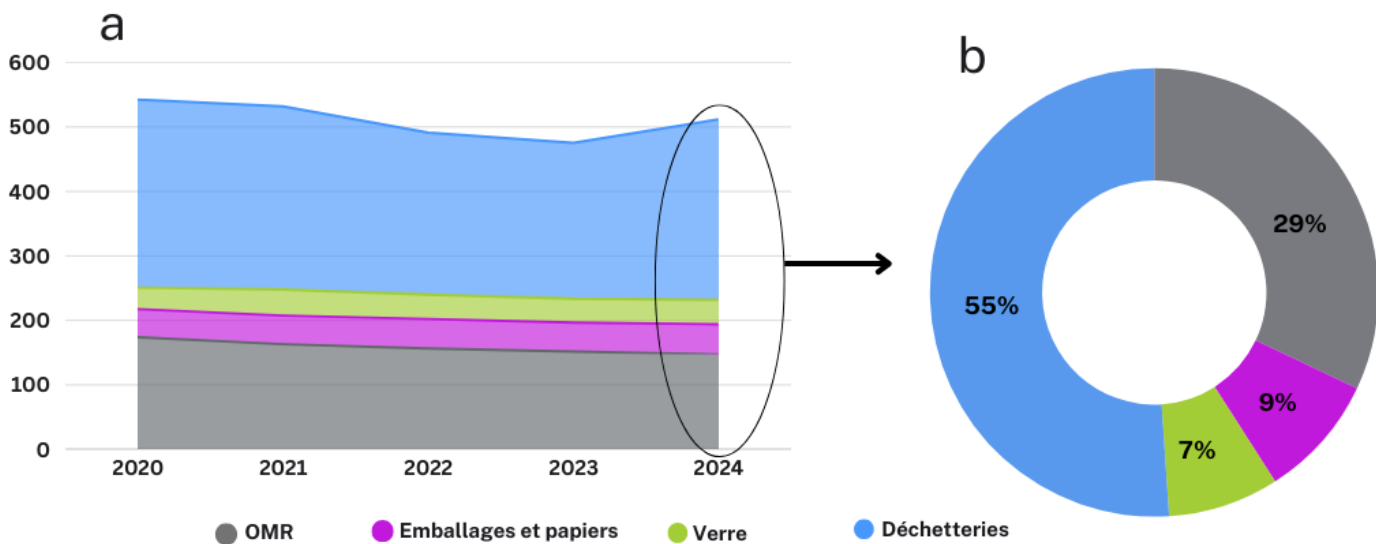


Figure 19 : Evolution de la production de DMA (hors gravats) en kg par an et par habitant entre 2020 et 2024 (a) et proportions collectées par type de déchets (b).

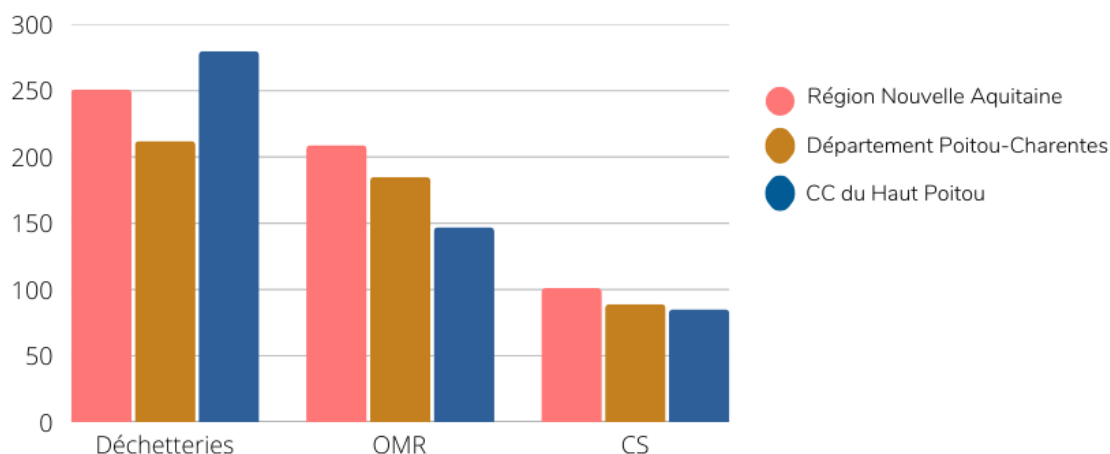


Figure 20 : Comparaison de la production des DMA (hors gravats) de la CC Haut-Poitou en 2024 avec les données Régionales et Départementales (Hors gravats) sur l'année 2023.

La CCHP recense 450 professionnels qui sont collectés par la CCHP. Parmi ceux-ci, 3 sont exonérés de TEOM, 9 de RS (2 établissements de santé, 2 établissements scolaire, 5 restaurants). Les principaux professionnels collectés par typologie, hors « autres professionnels » sont les administrations, l'immobilier et les commerces.

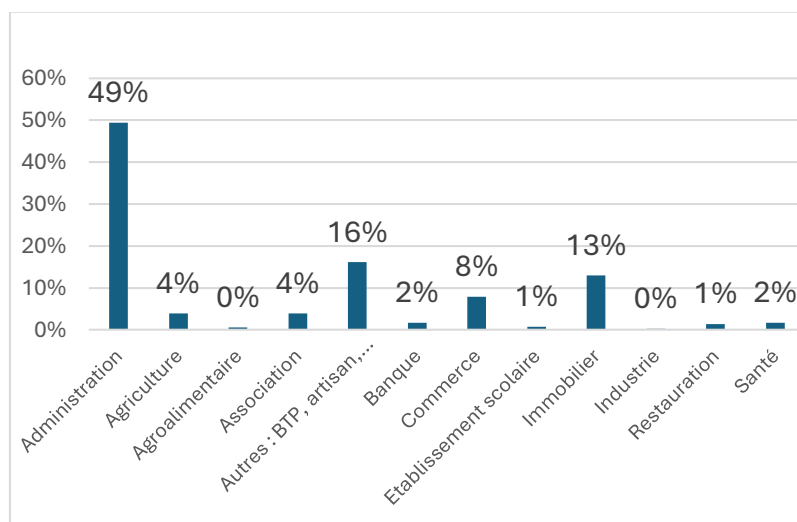


Figure 21 : Répartition des professionnels collectés sur le territoire de la CCHP. Source : facturation redevance spéciale, fichier TEOM 2021

1.5.3.2. Activités en déchetteries

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des tonnages par flux de déchets en déchetterie entre 2020 et 2024.

Les tonnages observés sur les déchetteries du territoire sont près de 50% plus élevé que la moyenne pour un milieu rural.

Tableau 5 : Evolution des tonnages par flux de déchets ménagers et assimilés en déchetterie = entre 2020 et 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
Encombrants	3 149	2 883	2 721	2 620	2 171
Cartons	404	518	487	472	495
Gravats	5 153	5 854	5 481	5 512	5 697
Déchets verts	5 454	5 086	4 089	4 580	5 497
Bois	1 587	1 601	1 342	1 338	1 366
Ferrailles	621	624	489	494	505
DREE	453	443	426	455	469
Déchets spéciaux	143	164	160	131	162
Mobiliers	499	825	906	1 014	1 044
Total	17 463	17 998	16 101	16 616	17 406

DREE pour Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

1.5.3.3. Campagne de caractérisation des ordures ménagères

Une campagne d'analyse avec caractérisations (MODECOM) a été réalisé en 2022 et 2023 sur les déchets ménagers résiduels dans le cadre d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place de la tarification incitative. La figure ci-dessous présente la composition des OMR du territoire selon la caractérisation de juin 2022.

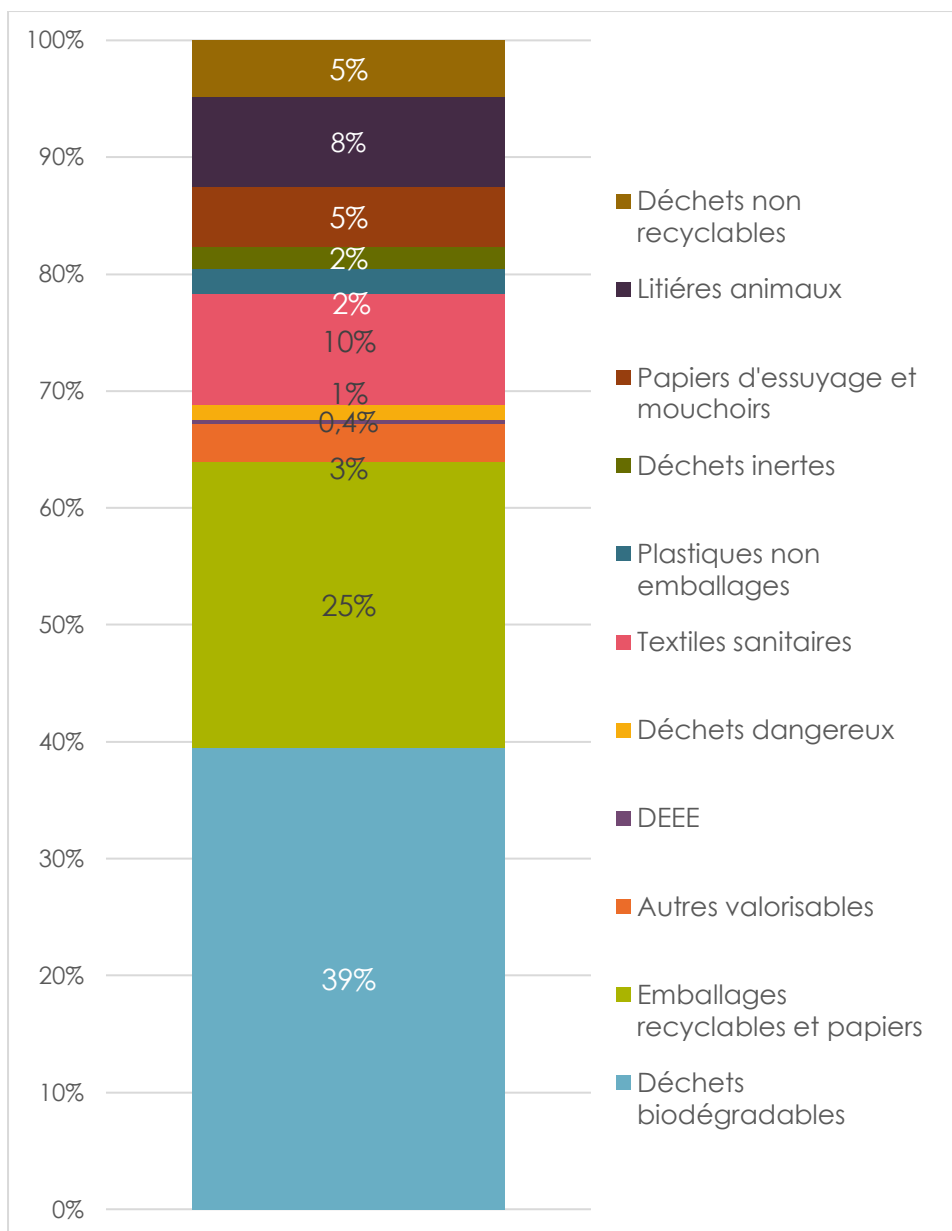


Figure 22. Composition des OMR du territoire selon la caractérisation de juin 2022 (en %)

Lors du diagnostic, il a été constaté les points suivants :

- Taux d'équipement en composteurs individuels faibles <25% : perspective de diminution forte des biodéchets ;
- 60% de la population en bacs de regroupement (moyen de collecte non propice à la réduction des déchets) ;
- Nécessité de mettre en place du contrôle d'accès en déchetterie ;
- Des ratios d'OMR moins importants que les moyennes du territoire et des collectivités de même typologie ;
- Des ratios de verre plus importants que les moyennes de son territoire et semblables aux collectivités de même typologie ;
- Des ratios emballages et papiers (avec les cartons) plus importants et semblables aux moyennes de son territoire et des collectivités de même typologie.
- Des ratios déchetteries plus importants que les moyennes de son territoire et des collectivités de même typologie >+50% par rapport à un milieu rural.

A la suite de l'étude de faisabilité, les élus de la CCHP ont fait le choix de ne pas mettre en place la Tarification Incitative (TI) à ce stade. En effet, ils ont considéré que l'harmonisation technique du schéma de collecte et la stabilisation des données sont des prérequis nécessaires à la bonne connaissance du coût du service afin d'évaluer précisément l'impact de la mise en œuvre du financement de la TI. La délibération du 29 juin 2023, acte les évolutions de service suivantes :

- ✓ Déploiement du PLPDMA,
- ✓ Mise en œuvre d'une relation à l'utilisateur avec le déploiement d'outils de suivi et la création d'un fichier « usager »,
- ✓ Déchetteries :
 - Installation de contrôle d'accès sur toutes les déchetteries (6),
 - Renforcement du tri et développement de filières de réemploi,
 - Construction de 2 nouvelles déchetteries à Latillé et Saint-Martin La Pallu,
 - Rénovation des déchetteries de Vouillé et Braille Oueille,
- ✓ Biodéchets :
 - Déploiement d'une politique globale (tri à la source, réduction du gaspillage alimentaire...),
 - Installation de composteurs collectifs,
 - Poursuite de la mise à disposition de composteurs individuels.
- ✓ Collecte des déchets Ménagers et Assimilés :
 - Collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en bac individuel et en porte à porte partout où cela est possible,
 - Collecte des emballages légers tous les 15 jours en bac jaune individuel et en porte à porte partout où cela est possible,
 - Développer la collecte dite « mécanisée » partout où cela est possible.

1.5.3.4. Campagne de caractérisation des bennes tout-venant

En juin 2025, 1 benne tout-venant de 30m³ de la déchetterie de Vouillé (Tableau 3) et une autre benne tout-venant de 30m³ de la déchetterie de Saint-Martin-la-Pallu (Vendeuvre-du-Poitou) (Tableau 4) ont été caractérisées par Veolia.

Tableau 6 : Caractérisation visuelle de la benne tout-venant de la déchetterie de Vouillé

Types de déchets valorisables observés	Qualités	Pourcentage estimé	Poids estimé en kg
Cartons	Emballages/Sacs Krafts/mandrins	10%	2 16
Papiers	Écrits blancs/couleurs	1%	21.6
Plastique Souples	Films plastiques, Housses	5%	108

Plastique Rigides	Rigides PE, PP	10%	216
Bois	Panneaux bois aggloméré, mobiliers/portes, lames	7%	151.2
Végétaux / Biodéchet		0%	0
Ferrailles	Grillage	1%	21.6
Plâtre	Panneaux placo valorisables	20%	432
Gravat	NC	0%	0
Polystyrène	Emballages	5%	108
Verre	Verre plat	3%	64.8
Déchet Résiduel après tri source	Sacs Ordures ménagères, chutes moquettes, plastiques complexifiés non valorisables	35%	756
Autres déchets	DEA, Jouets	3%	64.8
Total		100%	2160

D'après les résultats de la caractérisation de la benne tout-venant de la déchetterie de Vouillé, 75% des déchets présent dans cette benne sont valorisables et seulement 35% sont non valorisables. La qualité du tri à optimiser.

Tableau 7 : Caractérisation visuelle de la benne tout-venant de la déchetterie de Saint-Martin-la-Pallu

Types de déchets valorisables observés	Qualités	Pourcentage estimé	Poids estimé en kg
Cartons	Emballages/Sacs Krafts/mandrins	6%	258
Papiers	Écrits blancs/couleurs	1%	43
Plastique Souples	Films plastiques, Housses	1%	43
Plastique Rigides	Rigides PE, PP	5%	215
Bois	Panneaux bois aggloméré, mobiliers/portes, lames	1%	43
Végétaux / Biodéchet		0%	0
Ferrailles	Grillage	1%	43
Plâtre	Panneaux placo valorisables	2%	86

Gravat	NC	0%	0
Polystyrène	Emballages	5%	215
Verre	Verre plat	0%	0
Déchet Résiduel après tri source	Sacs Ordures ménagères, chutes moquettes, plastiques complexifiés non valorisables	76%	3268
Autres déchets	DEA, Jouets	2%	86
Total		100%	4300

D'après les résultats de la caractérisation de la benne tout-venant de la déchetterie de Saint-Martin-la-Pallu, seulement 24% des déchets présent dans cette benne sont valorisables et 76% sont non valorisables. Le tri a relativement été bien effectué dans cette benne.

1.5.3.5. Les gisements d'évitement prioritaires

La détermination des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les catégories de déchets sur lesquels il est pertinent d'agir en priorité.

Les critères qui ont été pris en compte par la CCHP pour identifier les gisements prioritaires sont :

- L'obligation légale ou contractuelle
- Son volume / proportion comparé à la quantité totale des déchets
- Les résultats de la MODECOM réalisée en juin 2022 sur les DMA
- L'avis de la CCES

Les quatre gisements d'évitement prioritaires identifiés par la CCHP sont : les OMR, les gravats, les déchets verts et les encombrants (Figure 23). Ils représentent ensemble près de 73% de la masse totale des déchets collectés. Les actions de prévention du PLPDMA vont principalement être axées sur ces 4 gisements d'évitement prioritaires.

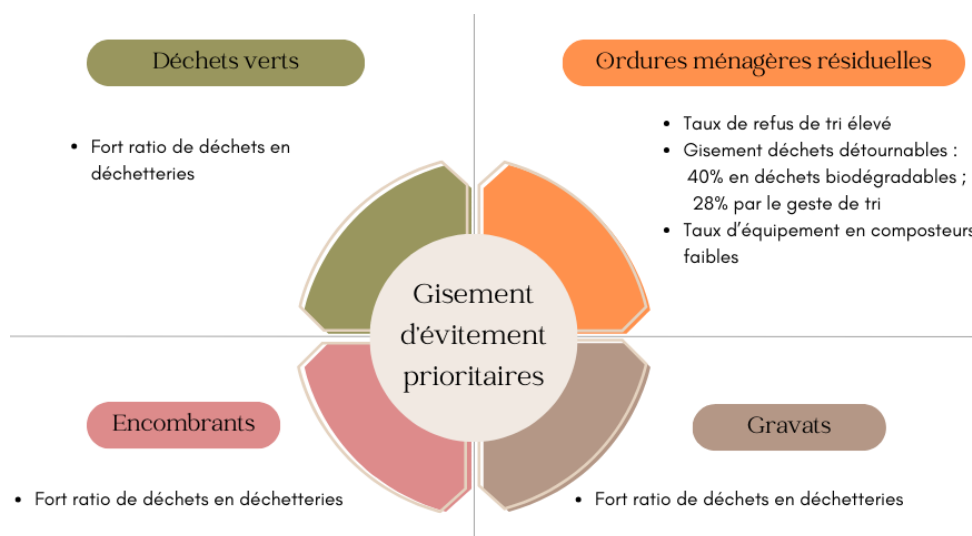


Figure 23 : Les gisements d'évitement prioritaires identifiés par la CCHP

1.5.3.6. Taux de valorisation

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage. Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 65% en 2025. La CCHP est à 71% de valorisation.

La valorisation des déchets collectés sur le territoire de la CCHP est représentée ci-dessous (figure 24).

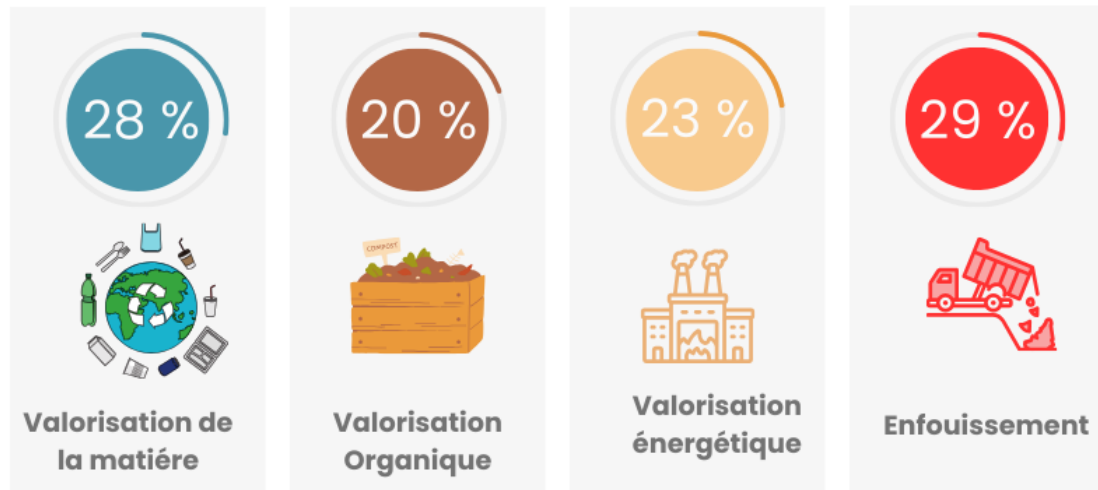


Figure 24 : Valorisation des déchets collectés sur le territoire de la CCHP en 2024.

1.6. Les actions de prévention déjà engagées sur le territoire

Bien avant la formalisation de sa stratégie globale de prévention au travers du PLPDMA, la CCHP a mis en place depuis plusieurs années de nombreuses actions de prévention. Le PLPDMA est l'occasion pour la CCHP de faire le point sur les pratiques et les actions existantes, de les renforcer et de les compléter. La stratégie globale actuellement déployée sur la CCHP s'inscrit dans le PRPGD Nouvelle Aquitaine. Sur les 8 principes directeurs, la CCHP s'appuie sur :

- Donner la priorité à la prévention des déchets, c'est-à-dire leur réduction
- Développer la valorisation matière.

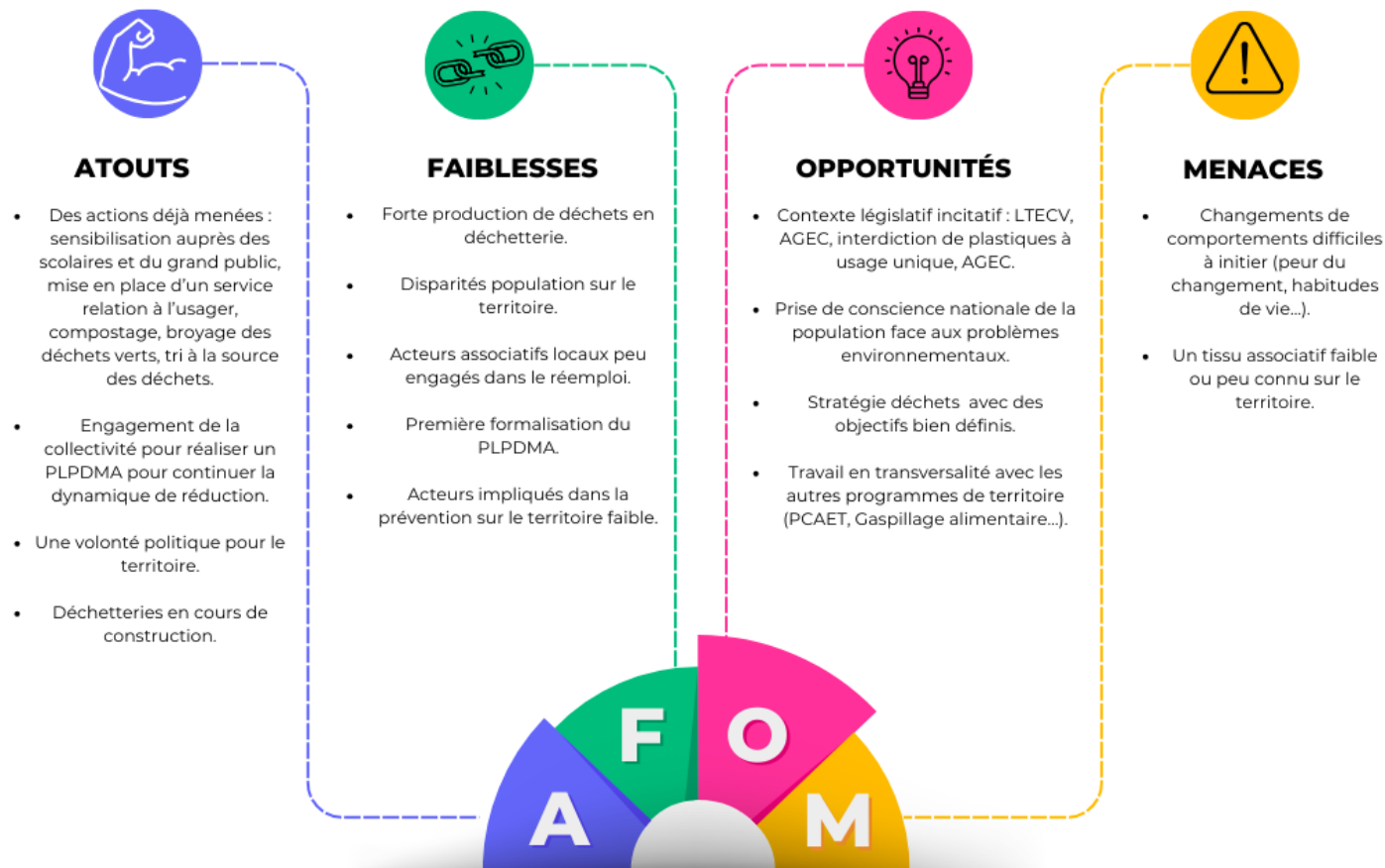
Les actions qui ont été engagées pour la prévention des déchets sont :

1. La sensibilisation dans les établissements scolaires, périscolaire et les entreprises sur la prévention et la réduction des déchets. En 2024, 18 interventions ont été conduites sur le thème du compostage ; ce qui a permis de sensibiliser 392 élèves de la petite section aux CM2. Tout au long de l'année, des stands ont aussi été tenues sur les marchés et lors de manifestations ;
2. L'envoi d'une lettre d'information 3 à 4 fois par an aux particuliers et aux entreprises comprenant des messages de sensibilisation, de prévention et un guide de tri des déchets ;
3. La réalisation de 2 campagnes en porte à porte. La première pour faire l'état des lieux du territoire sur la stratégie déchet, identifier les besoins des usagers et les informer sur les grands changements d'organisation du service déchets. La seconde pour informer les usagers sur la mise en place effective des nouveaux équipements de tri, renforcer la communication de proximité et ainsi préfigurer la mise en place d'une nouvelle relation à l'utilisateur ;

4. En 2024, 128 publications portant entre autres sur les messages de sensibilisation, l'annonce d'évènements ont été publiés sur la page Facebook « Gestion et Valorisation des déchets en Haut-Poitou » qui compte 1593 abonnés ;
5. La mise en place d'un service relation à l'utilisateur qui permet une plus grande proximité avec les usagers grâce aux agents supplémentaires dédiés à la prévention et au tri des déchets ;
6. La sensibilisation des usagers à la réduction des déchets au travers, d'une exposition itinérante photographique « déchets ou matières ? » à destination du public, administration, bibliothèques, médiathèques, associations, écoles, etc ;
7. La mise en place d'un programme d'animations et de sensibilisation à la prévention des déchets lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Le programme comprend entre autres le salon zéro déchet, des ateliers sur le réemploi, La visite du centre de tri Suez à Poitiers, un ciné débat. L'ensemble des événements organisés durant cette semaine a permis de sensibiliser plus de 600 personnes ;
8. La promotion du compostage et du jardinage au naturel à domicile. La CCHP a commencé une grande campagne de distribution de composteurs et la mise en œuvre du compostage de proximité avec déploiement de 120 composteurs collectifs. En 2024, il a été vendu 401 composteurs individuels. Au total, depuis le déploiement du compostage en Haut Poitou, 5 303 composteurs ont été vendus. La CCHP a également organisée (1) des visites de la plateforme de compostage, (2) une exposition sur l'exploitation de la plateforme de compostage du Haut-Poitou et du compostage individuel ;
9. L'organisation de campagnes de broyage pour les usagers en déchetterie. La CCHP offre également la location d'un broyeur à branches aux communes du territoire, les permettant ainsi de broyer leurs résidus de taille, afin de les réutiliser en paillage dans les massifs, parterres et haies. En 2024, ils ont été utilisés 19 fois contre 17 en 2023, dont 3 fois par le service déchets de la CCHP et 2 fois par le service espace public de la CCHP. Ce sont seulement 9 communes sur les 27 du territoire qui utilisent ce service ;
10. La mise à disposition pour les usagers du territoire d'autocollant Stop Pub ;
11. Partenariat avec la recyclerie Le Sens du Fil à Latillé, ouverte en 2022 ;
12. Mise en place d'un meilleur tri du papier avec les colonnes de tri bleu ;
13. Mise en place de nouvelles conditions d'accès aux déchèteries par carte d'accès réservé aux habitants du territoire, mise en place d'une zone de réemploi en déchetterie pour augmenter le gisement des objets réutilisables ;
14. La réduction des tonnages de DMA grâce à (i) la suppression des sacs jaunes (les emballages sont mis en vrac dans le bac jaune) ; (ii) la mise en place de 2 bacs individuels (OMR et emballages légers) par foyer dont le volume varie en fonction du nombre de personnes. Les bacs sont équipés de puces pour assurer le suivi des pratiques des usagers. (iii) La collecte en porte à porte et non plus en point de regroupement, tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine.
15. L'achat d'une gourde réutilisable pour chaque agent de la CCHP pour éviter l'utilisation des bouteilles jetables ;
16. Vente de mobilier aux communes du territoire à petits prix pour promouvoir le réemploi.

1.7. Synthèse du diagnostic territorial

La synthèse de l'état des lieux est présentée sous la forme d'une matrice Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM). Les facteurs internes, liés directement à la CCHP y sont présentés dans les atouts et faiblesses. Les facteurs externes sont présentés en tant qu'opportunités et menaces.



2. Partie 3 - Elaboration du programme d'actions

2.1. Objectifs globaux

L'objectif principal de ce PLPDMA est de réduire la quantité de DMA produits sur le territoire du Haut-Poitou. En cohérence avec la réglementation nationale (Lois LTECV et AGECE) et régionale (PRPGD Nouvelle-Aquitaine), la CCHP a pour objectifs de réduire en 2032 par rapport à l'année de référence 2021 :

- La production de déchets de 30 kg/hab. pour les OMR (réduction de 25 kg de biodéchets et détournement de 5kg d'emballage).
- La production de déchets des déchetteries de 125 kg/hab.

Il est ainsi planifié une baisse totale de 155 kg de production globale de déchets d'ici 2032, passant de 688 kg/hab/an en 2021 à 533 kg/hab/an en 2032.

En 2032 par rapport à 2021

-30kg/hab/an d'OMR

-125kg/hab/an en Déchetteries



Total DMA: -155kg/hab en 2032

2.2. Axes et orientations du programme

En tenant compte du diagnostic du territoire, des objectifs quantitatifs, des enjeux réglementaires et des gisements d'évitement prioritaires identifiés, il a été choisi d'articuler le PLPDMA autour de 5 axes stratégiques :

AXE 1 :

Être une intercommunalité exemplaire en matière de prévention des déchets

Objectifs :

- Montrer que la CCHP s'engage elle-même dans la démarche de réduction des déchets et dans le changement des comportements.
- Inciter et accompagner les communes du Haut-Poitou à adopter, dans leurs activités et missions, des bonnes pratiques en faveur de la réduction des déchets.
- Favoriser les pratiques de réemploi (produits et matériaux) dans les services.

AXE 2 :

Poursuivre la sensibilisation et la communication auprès des différents publics

Objectifs :

- Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation à la prévention des déchets
- Faire connaître et valoriser les actions de prévention des déchets de la CCHP sur le territoire (et en dehors du territoire)

<p>AXE 3 :</p> <p>Renforcer la gestion de proximité des biodéchets</p>
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la réduction des biodéchets (poursuivre le compostage ; développer la gestion des déchets verts sur place ...) - Amplifier la pratique du broyage - Promouvoir le jardinage au naturel
<p>AXE 4 :</p> <p>Favoriser la consommation responsable</p>
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir et développer la réutilisation, la réparation, le réemploi des objets pour allonger leur durée de vie. -Développer des partenariats avec les acteurs de l'ESS du territoire pour détourner des objets encore réutilisables en déchetterie. -Lutte contre le gaspillage alimentaire.
<p>AXE 5:</p> <p>Réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises</p>
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets (notamment les biodéchets et emballages). -Accompagner les acteurs économiques dans la valorisation de leurs déchets et à s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire.

2.3. Présentation des fiches actions du PLPDMA et du calendrier prévisionnel

Les 5 axes du PLPDMA ci-dessus sont déclinées en 18 fiches-actions.






Les fiches-actions précisent :

- Le contexte actuel sur le territoire et les enjeux
- Les objectifs de l'action
- Le public cible
- Les gisements impactés par les actions menées,






- Les partenaires mobilisés,
- Les moyens et les étapes nécessaires
- Calendrier prévisionnel de leur mise en oeuvre
- Les indicateurs de suivi

Les 18 actions de ce PLPDMA sont listées ci-dessous et chacune des 18 fiches-actions est présentée en détail dans la partie 4 de ce document.

AXE 1: Être une intercommunalité exemplaire en matière de prévention des déchets

ACTION 1.1 Développer la prévention des déchets au sein de la CC Haut-Poitou	
ACTION 1.2 Accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets	
ACTION 1.3 Développer une commande publique responsable	
ACTION 1.4 Etablir le diagnostic des déchets et des pratiques au sein des services de la CC Haut-Poitou	
ACTION 1.5 Favoriser les pratiques de réemploi dans les collectivités	

AXE 2: Poursuivre la sensibilisation et la communication auprès des différents publics

ACTION 2.1 Sensibiliser et mettre en œuvre des actions de réduction à destination du grand public	
ACTION 2.2 Sensibiliser les scolaires / le jeune public	
ACTION 2.3 Sensibiliser les entreprises, à la prévention des déchets	
ACTION 2.4 Mettre en place un plan de communication sur la prévention des déchets	
ACTION 2.5 Organiser des rencontres périodiques, animer des moments forts et sensibiliser à la prévention des déchets	

AXE 3: Renforcer la gestion de proximité des biodéchets

ACTION 3.1 Poursuivre et accentuer le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets



ACTION 3.2 Etendre la pratique du broyage de végétaux



ACTION 3.3 Promouvoir les pratiques de jardinage au naturel



AXE 4: Favoriser la consommation responsable

ACTION 4.1 : Promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation sur le territoire



ACTION 4.2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire




ACTION 4.3 : Créer des réseaux de partage





AXE 5: Réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises

ACTION 5.1 : Accompagner des entreprises à la réduction et à la valorisation de leurs déchets



 Action en cours, menée par le service

 Action portée par un autre service

 Nouvelle action

Ces actions se déclinent sur les 6 années du programme.

2.4. Pilotage du programme

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation du PLPDMA est une obligation réglementaire mais également nécessité pour :

- ✓ Mesurer l'état d'avancement,
- ✓ Apprécier ses impacts réels,
- ✓ Identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- ✓ Rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage.

Les indicateurs de suivi du présent PLPDMA sont développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme :
 - La quantité et l'évolution des tonnages des DMA en kg/hab/an
 - La quantité et l'évolution des tonnages des OMA en kg/hab/an
 - La réalisation de caractérisations de la benne tout-venant tous les 2 ans à compter de 2027
 - Chaque année, un temps de partage des résultats en interne et avec la CCES
 - Quantité et évolution des tonnages et performances en déchèteries, par flux ;
 - Nombre de composteurs individuels et collectifs installés
 - Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets récupérés dans les caissons de réemploi
 - Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an) ;
 - Dépenses engagées en € (par an).
- Des indicateurs pour chacune des actions :

Chaque action possède un ou plusieurs indicateurs permettant d'évaluer annuellement l'atteinte des objectifs. Dans chaque fiche action, seront précisés les indicateurs de suivi utilisés.

2.5. Moyens et coûts du PLPDMA

2.5.1. Ressources humaines mobilisées

Les moyens humains chiffrés dans le projet de PLPDMA sont ceux du service de prévention des déchets, un animateur sensibilisation à la prévention et au tri des déchets, un maître composteur et une chargée de mission biodéchets et un chargé de projet, tous agents de la CCHP.

2.5.2. Ressources financières

Le budget prévention de la CCHP est évalué à 840 000 euros sur la durée du programme, soit 3,30 euro/hab./an, pendant 6 ans. (*source : compta-coût 2024*)

Le budget prévention nationale est en moyenne de 1 euro/hab./an.

3. Partie 4 - Les fiches actions du programme

ici mettre toutes les fiches action

<p>AXE 1: Être une intercommunalité exemplaire en matière de prévention des déchets</p>	<p>Gisements impactés:</p> <p>Cartons, papiers, plastiques, biodechets, meublier, DEEE</p>
<p>Contexte et objectifs:</p> <p>Dans le Haut-Poitou près de 15% d'emplois sont pourvus par Les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale.</p> <p>L'exemplarité des collectivités territoriales en matière de prévention des déchets passe par la réduction de tous les déchets produits pour leur fonctionnement et pour la mise en œuvre des politiques publiques.</p> <p>Dans une démarche d'exemplarité, la CC Haut-Poitou souhaite mettre en place des actions concrètes pour réduire son impact environnemental, promouvoir la durabilité et sensibiliser ces agents aux enjeux écologiques. La CC Haut-Poitou à travers les actions de cet axe souhaite également inspirer les usagers en montrant son engagement à jouer un rôle moteur dans la prévention des déchets.</p>	<p>Public cible:</p> <p>Agents de la CC Haut-Poitou, agents des communes</p>
<p>Description De l'axe:</p> <p>Cet axe décliné en 5 actions met l'accent dans un premier temps sur le diagnostic des déchets et des pratiques au sein des services de la CC Haut-Poitou. Bien que de nombreux efforts aient été fait depuis plusieurs années dans les services de la CC Haut-Poitou pour réduire la production des déchets, cette étape reste essentielle pour l'identification des points d'amélioration, le suivi des quantités de déchets produits par type et par service, quantifier les changements de pratiques et impliquer tous les agents de la CC Haut-Poitou dans la co-construction d'un plan d'action local de prévention des déchets. Dans un second temps, des actions concrètes vont être menées par la CC Haut-Poitou. Il s'agit par exemple : de prendre en considération la prévention des déchets dans tous les locaux de la CC Haut-Poitou et les communes adhérentes; de dématérialiser les procédures internes; d'assurer une formation continue des agents sur la réduction des déchets au bureau; de favoriser les pratiques de réutilisation, de réemploi, de réparation, de don, ainsi que de mutualisation des articles dans et entre les services; d'apporter un appui technique, méthodologique aux communes HP ; de développer une commande publique et des achats par devis responsables.</p>	
<p>Moyens à mobiliser</p> <p>Humains : 1 ETP, Services internes de la CC Haut-Poitou et des communes,</p> <p>Matériel : Supports de communication</p>	

FICHE ACTION 1.1 Développer la prévention des déchets au sein de la CC Haut-Poitou

Priorité : 2

Partenaires : acteurs de la prévention.

Relais : agents et élus de la CC Haut-Poitou et des communes

Contexte et objectifs:

Le développement de la prévention des déchets dans les services des collectivités s'inscrit dans un contexte réglementaire et environnemental de plus en plus exigeant. l'objectif principal de cette action est d'inciter et accompagner tous les agents de la CC Haut-Poitou à adopter, dans leurs activités et missions, des bonnes pratiques en faveur de la réduction des déchets.

Etapes de la mise en Œuvre:

- Rendre les événements publics éco-responsables : Mettre à disposition / louer la vaisselle réutilisable.
- Adapter la consigne de tri dans les établissements recevant du public et selon les événements.
- Assurer une formation continue, une sensibilisation des agents sur la réduction des déchets au bureau et dans les services techniques à travers des « cafés sensibilisation » par exemple.
- Accentuer la mutualisation du matériel entre les services (partage du matériel événementiel, commandes groupées des fournitures administratives, des ramettes de papier, Equipements de Protection Individuelle, du café et boissons chaudes de la salle de pause, produits d'entretien, piles et autres petits matériels)
- A la suite du diagnostic déchet, tendre vers un objectif de procédure interne dématérialisée.

Calendrier prévisionnel:

2026	2027	2028	2029	2030	2031

Indicateur de suivi d'évaluation:

Nombre d'impression par agent, d'agents formés/sensibilisés, d'élus utilisant des versions dématérialisées.

FICHE ACTION 1.2 Accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets

Priorité : 3

Partenaires:

Communes du territoire

Relais: agents et élus

Contexte et objectifs:

La prévention des déchets devient un enjeu transversal dans la gestion publique locale. Elle est entre autres intégrée dans les politiques d'achats, les démarches de développement durable et les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Cette transversalité favorise la mise en place d'une culture commune autour de la prévention des déchets. L'objectif de la CC Haut-Poitou est d'accompagner les communes du HP dans la prévention, la gestion et de la valorisation des déchets, la préservation de la biodiversité, les achats responsables et le réemploi.

Etapes de la mise en Œuvre:

- Organiser des rencontres intercommunales de coordination et d'animation territoriale.

Ces rencontres ont pour vocation de jouer un rôle clé dans la dynamique territoriale de réduction des déchets. Elles vont permettre de partager les retours d'expériences et les bonnes pratiques sur les actions déjà mises en place; d'harmoniser les pratiques; de former et de sensibiliser les élus; de débattre et de susciter de nouvelles idées à mettre en œuvre. Ces rencontres aideront les communes à fixer leurs objectifs pour que chaque commune en tant qu'acteur soit exemplaire dans son fonctionnement.

- Apporter un appui technique et méthodologique aux communes.

La CC Haut-Poitou accompagnera chaque commune avec des kits de communication, des fiches actions clés en main (réduction papier, compostage, etc.), un accompagnement personnalisé en fonction des besoins.

L'objectif est de montrer l'exemple pour inciter d'autres acteurs (usagers, entreprises, associations) à adopter des bonnes pratiques. La mise en avant des actions se fera notamment via des outils de communication interne et externe.

Calendrier prévisionnel:

2026	2027	2028	2029	2030	2031

Indicateur de suivi d'évaluation:

Évolution du tonnage de DMA (kg/hab./an), pourcentage de communes participant aux rencontres (nombre de communes présentes/nombre de communes total) avec un objectif de présence de 50% des communes, liste des actions réalisées par les communes.

FICHE ACTION 1.3 Développer une commande publique responsable

Priorité : 1

Partenaires : service commande publique

Relais :

Agents et élus

Contexte et objectifs:

La commande publique responsable incarne la volonté de la CC Haut-Poitou d'être exemplaire en matière de prévention de déchets dès l'achat. Les marchés publics sont des leviers importants pour entraîner d'autres acteurs (entreprises, associations, usagers) dans une dynamique d'achats vertueuse.

Pour réduire les déchets, la CC Haut-Poitou prévoit d'identifier au plus près :

- le besoin des achats et considérer la phase de fin de vie des produits;
- s'assurer que ces dépenses favorisent au maximum des démarches et des produits de qualité;
- Intégrer des critères de développement durable pour orienter les choix dans les achats.

Etapes de la mise en Œuvre:

Concernant la Commande Publique :

- Rédiger le Guide la Commande Publique Responsable
- Généraliser les clauses développement durable et/ou l'utilisation du module « développement durable » du logiciel MARCO aux marchés publics de la CC Haut-Poitou

Concernant les achats réalisés par devis :

- Privilégier les produits locaux/labellisés lors des évènements et des réunions organisées par la CC Haut-Poitou (inaugurations, signatures officielles, Bureaux, Conseils Communautaires etc.).
- S'appuyer sur le Guide des Producteurs Locaux réalisé dans le cadre du Programme Alimentaire de Territoire (PAT) pour les achats des denrées alimentaires
- Recenser les besoins des services pour grouper les commandes

Calendrier prévisionnel:

2026	2027	2028	2029	2030	2031

Indicateur de suivi d'évaluation:

Nombre de marchés passés avec critères et clauses « développement durable », pourcentage de produits locaux par évènement organisé, satisfaction des services quant à la qualité des marchés et de leurs résultats, pourcentage de marchés publics incluant des clauses relatives à la prévention de déchets.

FICHE ACTION 1.4 Etablir le diagnostic des déchets et des pratiques au sein des services de la CC Haut-Poitou

Priorité : 1

Partenaires : services de la CC Haut-Poitou

Relais : agents de la CC Haut-Poitou

Contexte et objectifs:

La réalisation d'un diagnostic détaillé des déchets et des pratiques des administrations publiques et de leurs établissements est une étape essentielle pour évaluer les pratiques actuelles et identifier les leviers d'amélioration. Elle permet l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action efficace qui tient compte des priorités.

Etapes de la mise en Œuvre:

- Effectuer le diagnostic des déchets produits dans les différents services de la CC Haut-Poitou

Etapes :

- identification des sources de déchets,
- mise en place d'un système de suivi des quantités de déchets produits par type,
- évaluation de la possibilité de valorisation.
- Sensibiliser, former et impliquer les services.

Calendrier prévisionnel:

2026	2027	2028	2029	2030	2031

Indicateur de suivi d'évaluation:

Pourcentage de services diagnostiquées (nombre de services de la CC Haut-Poitou diagnostiqués/nombre de service total) avec un objectif de diagnostic de 100% de service en 2031.

FICHE ACTION 1.5 Favoriser les pratiques de réemploi dans les collectivités

Priorité : 3

Partenaires : Acteurs du réemploi

Relais : ADEME/Région

Contexte et objectifs :

Le réemploi est une réponse concrète aux défis environnementaux actuels, notamment la réduction des déchets et la préservation des ressources naturelles. L'objectif principal de la CC Haut-Poitou à travers cette fiche action est de favoriser le réemploi de proximité dans les collectivités.

Etapes de la mise en Œuvre:

- Mettre en place un système participatif de prêt et de dons d'articles, type bourse d'échanges.

Il s'agit dans un premier temps de faire l'inventaire des articles dont l'utilisation peut être mutualisée par les différents services de la CC Haut-Poitou et par les communes du territoire. Dans un deuxième temps de mettre en place le système de prêt des articles. L'objectif étant d'augmenter la durée d'utilisation de chaque produit.

- Mettre en place un système de don d'articles/matériaux appartenant à la CC Haut-Poitou

Etapes nécessaires : lister les matériaux pouvant être vendus/donnés; contacter les associations du territoire afin de mettre en place un partenariat de don ou mise en vente.

- Former et sensibiliser des agents à la récupération et au tri des fournitures.
- Réaliser des campagnes de communication pour mettre en avant ces actions, impliquer les différents acteurs et les dynamiser.
- Organiser des ateliers de réparation

Mise en place d'ateliers internes de réparation (exemple vélo en mai...)

Calendrier prévisionnel:

2026	2027	2028	2029	2030	2031

Indicateur de suivi d'évaluation:

Quantité d'articles vendus/ donnés aux associations du territoire, quantité ou nombre d'objets échangés sur la plateforme de dons, nombre d'articles prêtés, nombre d'ateliers réparation,

<p>AXE 2: Poursuivre la sensibilisation et la communication auprès des différents publics</p>	<p>Gisements impactés:</p> <p>Tous les gisements</p>
<p>Contexte et objectifs:</p> <p>La sensibilisation est un levier important pour encourager et amener les usagers à changer leurs pratiques et à adopter des comportements qui réduisent la production de déchets. Une communication efficace est essentielle pour informer les usagers et encourager l'engagement des individus et des collectifs dans cette démarche. La CC Haut-Poitou a développé divers formats de communication (conférences, ateliers, spectacles) pour toucher un large public et informer les habitants des projets au sein du Haut-Poitou. S'ajoutent à cela les supports créés par les communes adhérentes et les acteurs locaux. Les objectifs principaux de cet axe sont de (1) poursuivre la sensibilisation des usagers pour réduire les déchets et les gaspillages; (2) valoriser les efforts individuels et collectifs en matière de prévention des déchets.</p>	<p>Public cible:</p> <p>Les acteurs économiques acceptant les contenants réutilisables, Les ménages</p>
<p>Description De l'axe:</p> <p>A travers cet axe, la CC Haut-Poitou fait le choix de poursuivre et d'accentuer la sensibilisation en matière de prévention de déchets sur son territoire. La diversité des publics concernés — citoyens, scolaires, entreprises, collectivités est prise en compte car chacun a des besoins, des habitudes et des leviers d'action spécifiques. Un plan de communication tenant compte de ces différentes spécificités sera mis en place. Les messages, les outils, les canaux de communication et les actions de sensibilisations seront adaptés aux différents publics. Un accent est également mis sur la mise en avant des moments forts en lien avec la prévention des déchets. La CC Haut-Poitou souhaite ainsi favoriser l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs communs de réduction des déchets et le passage à l'action.</p>	
<p>Moyens à mobiliser</p> <p>> Humains : 1 ETP, Services internes</p> <p>> Matériel : Supports de communication</p>	

FICHE ACTION 2.1 Sensibiliser et mettre en œuvre des actions de réduction à destination du grand public

Priorité : 1

Partenaires: Mairies

Relais: Associations

Contexte et objectifs:

La sensibilisation du grand public est devenue une priorité face à l'augmentation constante des déchets produits par notre société.

L'objectif de cette fiche action est de poursuivre la communication auprès du grand public pour faire changer les pratiques, et diffuser les informations sur les solutions « zéro déchet ».

Etapes de la mise en Œuvre:

- Organiser des stands d'information et de sensibilisation dans différents lieux de plusieurs communes du territoire (notamment lors des marchés, lors des évènements associatifs ou dans les bibliothèques).
- Distribuer des autocollants « stop pub » au siège de la CC Haut-Poitou et dans les mairies.
- Communiquer sur la prévention des déchets à travers l'actu du HP et sur les réseaux sociaux.

Il est notamment question ici d'informer les usagers sur les produits réutilisables, sur le réemploi, la réparation et sur les impacts des produits à usage sur l'environnement, etc.

- Créer et partager des fiches conseils simples et faciles à mettre en œuvre sur les solutions « zéro déchet ».
- Mettre à disposition gratuitement et promouvoir auprès du grand public, dans les bibliothèques, les associations et les administrations, l'exposition photographique « Déchets ou matières ? ».

Calendrier prévisionnel:


2026	2027	2028	2029	2030	2031

Indicateur de suivi d'évaluation:

Nombre de personnes sensibilisées lors des stands, nombre de communications dans l'actu HP et sur les réseaux sociaux sur la prévention des déchets, nombre de fiches conseils élaborées, nombre de vues, nombre d'exposition photographique faite.

FICHE ACTION 2.2 Sensibiliser les scolaires / le jeune public	Priorité : 2
Contexte et objectifs: <p>Dans le Haut-Poitou, 20% de la population a entre 0 et 14 ans. Cette forte proportion de jeune considérés comme des consommateurs de demain sont à privilégier dans les actions de prévention. La CC Haut-Poitou souhaite à travers cette fiche action renforcer les animations pédagogiques auprès des scolaires. Il s'agit ici de la réalisation d'animations scolaire, périscolaire sur la thématique de la prévention des déchets, du tri à la source des biodéchets, du compostage, de la lutte contre le gaspillage alimentaire a travers le Pass'Environnement.</p>	Partenaires: centre de tri Relais: établissements scolaires du HP

Etapas de la mise en Oeuvre: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre les interventions de sensibilisation gratuites dans les établissements scolaires (écoles élémentaires et collèges) via le dispositif éducatif « PASS » qui est constitué de plusieurs thématiques dont celle de la prévention et du tri des déchets, nommée « PASS Environnement ». Ces interventions permettent d'expliquer les gestes et les consignes de tri, de présenter les différents mode et outils de collecte grâce à des moments théoriques complétés par des exercices sous forme de jeu. Pour illustrer les connaissances vulgarisées dans les établissements, des visites de sites sont proposées aux classes ayant bénéficié des interventions (centre de tri, déchetterie). ➤ Promouvoir le PASS' Environnement dans les établissements scolaires n'ayant pas effectués les démarches d'enregistrement pour une animation.
--

Calendrier prévisionnel:					
2026	2027	2028	2029	2030	2031
					

Indicateur de suivi d'évaluation: Nombre d'établissements scolaires / classes / élèves / interventions.

FICHE ACTION 2.3 Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets

Priorité : 3

Partenaires: entreprises, communes adhérentes, chambres consulaires,

Relais: Médias locaux, ADEME/Région

Contexte et objectifs:

Dans le cadre d'un PLPDMA, la mobilisation des acteurs socio-économiques tels que les entreprises, est essentielle pour atteindre les objectifs de réduction des déchets à l'échelle territoriale. Ces acteurs socio-économiques sont par leur rôle moteur dans la vie locale, des publics stratégiques pour initier des démarches de sensibilisation à la prévention des déchets. Afin que ces acteurs s'impliquent dans la mise en œuvre du PLPDMA, il est essentiel de les sensibiliser et de les informer des enjeux de la prévention.

Etapes de la mise en Œuvre:

- Informer les entreprises sur les actions du service public de la collecte des DMA.

Calendrier prévisionnel:

2026	2027	2028	2029	2030	2031

Indicateur de suivi d'évaluation:

Nombre de professionnels sensibilisés,

<p>FICHE ACTION 2.4 Mettre en place un plan de communication sur la prévention des déchets</p>	<p>Priorité : 1</p>												
<p>Contexte et objectifs:</p> <p>Pour réduire à la fois la quantité et la nocivité des déchets dans le HP, la CC Haut-Poitou à travers des actions de prévention des déchets cible les comportements et les pratiques de consommation des usagers. Ainsi, la CC Haut-Poitou souhaite mettre en place un plan de communication dédié à la prévention des déchets. Ce plan vise à structurer les actions de sensibilisation, à toucher un public plus large, à valoriser les actions menées par les communes et à uniformiser les outils de communications en lien avec la prévention des déchets du territoire.</p>	<p>Partenaires : ADME, Région</p> <p>Relais : agents et élus de la CC Haut-Poitou et des communes, associations</p>												
<p>Etapes de la mise en Œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un calendrier éditorial annuel destiné à la prévention des déchets. Adapter la charte graphique zéro déchet ➤ Créer un encart dédié à la prévention des déchets sur le site internet de la CC Haut-Poitou et dans les bulletins municipaux ➤ Valoriser les actions menées par les communes du territoire dans le bulletin intercommunal et sur les réseaux sociaux ➤ Favoriser l'implication citoyenne dans les outils de communication <p>ajouter une mention "et chez vous?" pour inviter les habitant-es à s'engager chez eux</p>													
<p>Calendrier prévisionnel:</p> <table border="1" data-bbox="118 1458 1458 1657"> <thead> <tr> <th data-bbox="118 1458 341 1554">2026</th> <th data-bbox="341 1458 564 1554">2027</th> <th data-bbox="564 1458 788 1554">2028</th> <th data-bbox="788 1458 1011 1554">2029</th> <th data-bbox="1011 1458 1235 1554">2030</th> <th data-bbox="1235 1458 1458 1554">2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="118 1554 341 1657"></td> <td data-bbox="341 1554 564 1657"></td> <td data-bbox="564 1554 788 1657"></td> <td data-bbox="788 1554 1011 1657"></td> <td data-bbox="1011 1554 1235 1657"></td> <td data-bbox="1235 1554 1458 1657"></td> </tr> </tbody> </table>		2026	2027	2028	2029	2030	2031						
2026	2027	2028	2029	2030	2031								
<p>Indicateur de suivi d'évaluation:</p> <p>Réalisation du calendrier éditorial, nombre d'articles/publications mettant en valeur des actions de prévention des déchets</p>													

<p>FICHE ACTION 2.5 Organiser des rencontres périodiques, animer des moments forts et sensibiliser à la prévention des déchets</p>	<p>Priorité : 2</p>												
<p>Contexte et objectifs:</p> <p>Face à augmentation constante des volumes de déchets produits, il devient impératif d’agir et de réduire nos déchets. Pour accompagner cette dynamique, la CC Haut-Poitou met en place des rencontres régulières pour animer les temps forts en lien avec la prévention des déchets. Ces événements donnent l’occasion d’échanger sur les bonnes pratiques, de valoriser les initiatives locales, de favoriser une prise de conscience collective ainsi que de renforcer le lien entre les citoyens et les acteurs de la gestion des déchets.</p>	<p>Partenaires : ADME, Région</p> <p>Relais : agents et élus de la CC Haut-Poitou et des communes, associations</p>												
<p>Etapas de la mise en Œuvre:</p> <p>Organiser un programme d’animations et de sensibilisation à la prévention des déchets et mettre en avant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) (5 éditions réalisées) ainsi que la « Semaine Nationale du Compostage » (SNC).</p> <p>Le programme d’animation est constitué d’activités telles que: le nettoyage de l’espace public, la visite du centre de tri, ateliers réemploi et zéro déchet etc. Des temps d’information sont aussi prévu à travers par exemple une projection de films, de documentaires, des conférences etc.</p>													
<p>Calendrier prévisionnel:</p> <table border="1" data-bbox="116 1229 1458 1431"> <thead> <tr> <th data-bbox="116 1229 341 1330">2026</th> <th data-bbox="341 1229 564 1330">2027</th> <th data-bbox="564 1229 788 1330">2028</th> <th data-bbox="788 1229 1011 1330">2029</th> <th data-bbox="1011 1229 1235 1330">2030</th> <th data-bbox="1235 1229 1458 1330">2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="116 1330 341 1431"></td> <td data-bbox="341 1330 564 1431"></td> <td data-bbox="564 1330 788 1431"></td> <td data-bbox="788 1330 1011 1431"></td> <td data-bbox="1011 1330 1235 1431"></td> <td data-bbox="1235 1330 1458 1431"></td> </tr> </tbody> </table>		2026	2027	2028	2029	2030	2031						
2026	2027	2028	2029	2030	2031								
<p>Indicateur de suivi d’évaluation:</p> <p>Pourcentage de la population touchée par la campagne de sensibilisation, nombre de participants aux animations/nombre de participants total à l’événement, nombre de guides téléchargés et distribués/population CC Haut-Poitou.</p>													

<p>AXE 3 :</p> <p><i>Renforcer la gestion de proximité des biodéchets</i></p>	<p>Gisements impactés :</p> <p>Ordures ménagères</p> <p>Déchets végétaux, Déchets alimentaires</p> <p>Public cible :</p> <p>Usagers, professionnels et administrations du territoire</p>
<p>Contexte et objectifs :</p> <p>En France, 15,2 millions de tonnes de biodéchets sont produits par les ménages. Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets s'est généralisé et concerne tous les professionnels et particuliers. Le terme biodéchets regroupe les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas) et les déchets végétaux (feuilles, branchages).</p> <p>L'objectif de la Communauté de Communes est d'offrir la possibilité à chacun de trier et valoriser leurs déchets alimentaires et végétaux. En 2022, sur les 165 kg/hab/an de la poubelle d'ordures ménagères, 65.2kg sont des déchets biodégradables soit près de 40%.</p> <p>Différentes actions ont été mise en place pour répondre aux objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les quantités de déchets alimentaires retrouvés en OM • Réduire les quantités de déchets végétaux apportés en déchetterie • Etendre la pratique de gestion de proximité des biodéchets • Promouvoir les différentes pratiques de gestion à domicile des biodéchets (compostage, lombricompostage etc). 	
<p>Description de l'axe :</p> <p>La stratégie biodéchet dans le HP est déjà bien engagée et rentre dans le cadre d'un appel à projet biodéchet avec l'ADEME. Dans cet axe, le plan de déploiement des composteurs individuels et partagés va être poursuivi. La communication sur les bonnes pratiques de tri à la source des biodéchets sera accentuée. La CC Haut-Poitou envisage aussi de réaliser des sessions de broyage de végétaux à destination du grand public, de promouvoir auprès des communes l'utilisation des broyeurs mis à disposition et de proposer ponctuellement l'accès à du broyat aux usagers. La CC Haut-Poitou planifie également de communiquer sur les différentes pratiques et les avantages du jardinage au naturel.</p>	
<p>Moyens à mobiliser</p> <p>> Humains : 2 ETP, Services internes</p> <p>> Matériel : Supports de communication</p>	

FICHE ACTION 3.1 : Poursuivre et accentuer le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets	Priorité : 1												
Contexte et objectifs : <p>Le tri à la source des biodéchets est une obligation réglementaire imposant aux collectivités locales de donner aux usagers du service public les moyens de tri à la source. La gestion de proximité de biodéchets est mise en avant dans le HP et permet à chaque usager de gérer chez soi ou à proximité de son habitat ces biodéchets. L'objectif de la CC Haut-Poitou est de poursuivre la stratégie de gestion des biodéchets commencée il y'a quelques années.</p>	Partenaires: Communes Relais: ADEME, Fond Vert, Région Nouvelle Aquitaine												
Etapes de la mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Distribuer des composteurs individuels. Il s'agit de la vente de composteurs individuels au tarif préférentiel de 15€ pour les foyers avec jardins. ➤ Déployer le compostage partagé sur les communes du territoire <p>Implantations de site de compostage partagé à proximité des habitats collectifs et/ou sans jardin, en accord avec la commune et les bailleurs ou le syndicat de copropriété le cas échéant. Gestion et suivi des sites par le maître composteur du Haut-Poitou après l'installation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer sur les bonnes pratiques de tri et à la source des biodéchets <p>Diffusion des messages d'informations dans les bulletins intercommunaux, sur la page Facebook, sur le site internet, lors des événements de sensibilisation.</p>													
Calendrier prévisionnel : <table border="1" data-bbox="118 1384 1458 1585"> <thead> <tr> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #0070C0;"></td> <td style="background-color: #0070C0;"></td> <td style="background-color: #0070C0;"></td> <td style="background-color: #0070C0;"></td> <td style="background-color: #0070C0;"></td> <td style="background-color: #0070C0;"></td> </tr> </tbody> </table>		2026	2027	2028	2029	2030	2031						
2026	2027	2028	2029	2030	2031								
Indicateur de suivi d'évaluation : <p>Nombre de composteurs vendus, nombre de site de compostage partagé installés et en fonctionnement, nombre de foyers utilisateurs des sites de compostage partagé, tonnage OMR et déchets verts collectés, taux de biodéchets dans les OMR, Tonnage de biodéchets détournés estimés, Taux d'équipement en composteurs individuels.</p>													

FICHE ACTION 3.2 : Etendre la pratique du broyage de végétaux	Priorité : 2												
Contexte et objectifs : <p>Le broyage des végétaux est une technique de jardinage au naturel qui occupe une place stratégique dans le contexte actuel de gestion de proximité des biodéchets. Elle permet d'obtenir une matière utilisable comme paillis ou comme matière sèche au composteur. La CC Haut-Poitou est équipée de deux broyeurs de végétaux qu'elle met à disposition des communes du territoire. L'objectif de la CC Haut-Poitou est d'accentuer la promotion du broyage des végétaux sur le territoire, en proposant des opérations de broyage, la mise à disposition de broyeurs partagés et l'organisation des campagnes de sensibilisation à l'utilisation du broyat.</p>	Partenaires: communes Relais:												
Etapes de la mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser des sessions de broyage de végétaux à destination du grand public <p>Organiser des événements de broyage de végétaux en déchetterie ou sur la plateforme de compostage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir auprès des communes l'utilisation des broyeurs pour leur besoin et celui des habitants de leur commune. 													
Calendrier prévisionnel :													
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="118 1290 336 1391">2026</th> <th data-bbox="336 1290 555 1391">2027</th> <th data-bbox="555 1290 774 1391">2028</th> <th data-bbox="774 1290 992 1391">2029</th> <th data-bbox="992 1290 1211 1391">2030</th> <th data-bbox="1211 1290 1430 1391">2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" data-bbox="118 1391 1430 1491" style="background-color: #0070C0;"></td> </tr> </tbody> </table>		2026	2027	2028	2029	2030	2031						
2026	2027	2028	2029	2030	2031								
Indicateur de suivi d'évaluation : <p>Nombre d'emprunt des broyeurs par les communes dans l'année, nombre d'opération de broyage destinée au grand public organisée, nombre d'usagers présents lors des événements organisés pour le broyage de végétaux et la récupération de broyat</p>													

FICHE ACTION 3.3 : Promouvoir les pratiques de jardinage au naturel	Priorité : 3												
Contexte et objectifs : <p>Le jardinage au naturel c'est jardiner avec la nature, en se passant de pesticides et en laissant la place à la biodiversité. De nombreuses techniques telles que le compostage, le paillage, la récupération d'eau de pluie, les alternatives naturelles aux pesticides, ou encore le choix des végétaux adapté au sol, au climat et à l'espace peuvent être utilisées. La CC Haut-Poitou a choisie de promouvoir cette pratique et d'accompagner les communes du territoire à une meilleure gestion des espaces verts.</p>	Partenaires: communes Relais:												
Etapes de la mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer sur les différentes pratiques de jardinage au naturel et leurs avantages <p>Diffusion des messages d'informations dans les bulletins intercommunaux, sur la page Facebook, sur le site internet et lors des évènements de sensibilisation.</p>													
Calendrier prévisionnel : <table border="1" data-bbox="118 1207 1458 1406"> <thead> <tr> <th data-bbox="118 1207 341 1303">2026</th> <th data-bbox="341 1207 564 1303">2027</th> <th data-bbox="564 1207 788 1303">2028</th> <th data-bbox="788 1207 1011 1303">2029</th> <th data-bbox="1011 1207 1235 1303">2030</th> <th data-bbox="1235 1207 1458 1303">2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="118 1303 341 1406"></td> <td data-bbox="341 1303 564 1406"></td> <td data-bbox="564 1303 788 1406"></td> <td data-bbox="788 1303 1011 1406"></td> <td data-bbox="1011 1303 1235 1406"></td> <td data-bbox="1235 1303 1458 1406"></td> </tr> </tbody> </table>		2026	2027	2028	2029	2030	2031						
2026	2027	2028	2029	2030	2031								
Indicateur de suivi d'évaluation : <p>Nombre de communication déployée sur le sujet du jardinage au naturel,</p>													

<p>AXE 4 : Favoriser la consommation responsable</p>	<p>Gisements impactés:</p> <p>Tous les gisements</p>
<p>Contexte et objectifs:</p> <p>Tous les ans en France, 1,7 million de tonnes des déchets pouvant être réutilisés sont jetés. La loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte inscrit la prévention comme une priorité notamment au travers de la réutilisation, le réemploi et la réparation. La consommation responsable est le fait de notamment privilégier les gestes écologiques au moment de l'achat des produits, de choisir les produits avec un label environnemental, de moins emballés, de bannir les produits «jetables», de privilégier les produits locaux et de saison, etc. Réparer, donner, revendre, louer et mutualiser sont autant de solutions simples et efficaces que la CC Haut-Poitou a choisi d'adopter dans cet axe pour promouvoir un mode de consommation plus durable et respectueux des ressources de l'environnement. Dans le cadre d'AMI, la CC Haut-Poitou choisi également de soutenir les initiatives et les structures implantées sur son territoire afin de favoriser les pratiques liées au réemploi, à la réutilisation et aux réparations.</p>	<p>Public cible:</p> <p>Usagers du territoire</p> <p>Etablissements scolaires publics</p>
<p>Description De l'axe:</p> <p>Dans cet axe, une priorité est mise sur l'incitation des usagers et des acteurs sociaux économiques à repenser leurs modes de consommation. La CC Haut-Poitou encourage les pratiques plus durables, éthiques et locales. Ainsi, la CC Haut-Poitou prévoit des campagnes de sensibilisation à l'achat réfléchi, à la durabilité des produits, à la lutte contre le gaspillage et à la valorisation des circuits courts. Il est également prévu l'organisation d'ateliers de réparation/réemploi/transformation ou de fabrication maison en s'appuyant sur des acteurs locaux, le développement de partenariats avec les acteurs de l'ESS pour détourner des objets encore réutilisables et/ou réparables. La CC Haut-Poitou souhaite aussi soutenir la mise en avant du don et du prêt sur le territoire.</p>	
<p>Moyens à mobiliser</p> <p>> Humains : 1 ETP, Services internes, prestataires</p> <p>> Matériel : Supports de communication</p>	

<p>FICHE ACTION 4.1 : Promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation sur le territoire</p>	<p>Priorité : 1</p>												
<p>Contexte et objectifs:</p> <p>La CC Haut-Poitou dans cette action souhaite encourager et accompagner les usagers au changement de comportement et aux gestes éco-responsables. Ceci passe entre autres par la mise en avant du réemploi, de la réutilisation et de la réparation. Le réemploi consiste à réutiliser un objet pour en faire le même usage qu'auparavant tandis que la réutilisation consiste à utiliser un objet pour un usage différent de l'usage initial. La réparation qui est une étape clé du réemploi consiste quant à elle à remettre en état des biens. Ces différentes approches sont ainsi utilisées pour réduire les déchets et prolonger la durée de vie des objets.</p>	<p>Partenaires:</p> <p>Communes, Associations locales, acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, agents valoristes</p> <p>Relais:</p> <p>ADEME, Région</p>												
<p>Etapes de la mise en Œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer les espaces réemploi dans les déchetteries du territoire, former les agents à la reconnaissance des objets pouvant être acceptés et promouvoir de l'utilisation de cet espace de réemploi ➤ Fournir aux usagers des informations pratiques sur les modes de consommation qui permettent de réduire les déchets et les inciter à favoriser la seconde main ➤ promouvoir les solutions locales de réemploi et encourager l'achat de produits à bon indice de réparabilité : Informer les consommateurs sur le bonus réparation etc. ➤ Mettre en avant les actions des acteurs locaux de la réparation, de la réutilisation et du réemploi ➤ Multiplier les partenariats avec les acteurs de l'ESS pour détourner des objets encore réutilisables et/ou réparables 													
<p>Calendrier prévisionnel:</p> <table border="1" data-bbox="118 1525 1468 1727"> <thead> <tr> <th data-bbox="118 1525 341 1626">2026</th> <th data-bbox="341 1525 564 1626">2027</th> <th data-bbox="564 1525 788 1626">2028</th> <th data-bbox="788 1525 1011 1626">2029</th> <th data-bbox="1011 1525 1235 1626">2030</th> <th data-bbox="1235 1525 1468 1626">2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" data-bbox="118 1626 1468 1727" style="background-color: #4F81BD; height: 45px;"></td> </tr> </tbody> </table>		2026	2027	2028	2029	2030	2031						
2026	2027	2028	2029	2030	2031								
<p>Indicateur de suivi d'évaluation:</p> <p>Nombre de Partenariats créés / conventions signées avec des acteurs du territoire, nombre et nature des informations diffusées, nombre d'ateliers réalisés, nombre de participants, quantité et nature des objets réparés, évolution des tonnages de tout venant en déchetterie</p>													

FICHE ACTION 4.1 : Promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation sur le territoire

Priorité : 1

Partenaires:

Communes, Associations locales, acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, agents valoristes

Relais:

ADEME, Région

Contexte et objectifs:

La CC Haut-Poitou dans cette action souhaite encourager et accompagner les usagers au changement de comportement et aux gestes éco-responsables. Ceci passe entre autres par la mise en avant du réemploi, de la réutilisation et de la réparation. Le réemploi consiste à réutiliser un objet pour en faire le même usage qu'auparavant tandis que la réutilisation consiste à utiliser un objet pour un usage différent de l'usage initial. La réparation qui est une étape clé du réemploi consiste quant à elle à remettre en état des biens. Ces différentes approches sont ainsi utilisées pour réduire les déchets et prolonger la durée de vie des objets.

Etapes de la mise en Œuvre:

- Déployer les espaces réemploi dans les déchetteries du territoire, former les agents à la reconnaissance des objets pouvant être acceptés et promouvoir de l'utilisation de cet espace de réemploi
- Fournir aux usagers des informations pratiques sur les modes de consommation qui permettent de réduire les déchets et les inciter à favoriser la seconde main
- promouvoir les solutions locales de réemploi et encourager l'achat de produits à bon indice de réparabilité : Informer les consommateurs sur le bonus réparation etc.
- Mettre en avant les actions des acteurs locaux de la réparation, de la réutilisation et du réemploi
- Multiplier les partenariats avec les acteurs de l'ESS pour détourner des objets encore réutilisables et/ou réparables

Calendrier prévisionnel:

2026	2027	2028	2029	2030	2031

Indicateur de suivi d'évaluation:

Nombre de Partenariats créés / conventions signées avec des acteurs du territoire, nombre et nature des informations diffusées, nombre d'ateliers réalisés, nombre de participants, quantité et nature des objets réparés, évolution des tonnages de tout venant en déchetterie

FICHE ACTION 4.2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire		Priorité : 1			
Contexte et objectifs : Chaque année en France, ce sont 58 kg de déchets alimentaires qui sont jetés dont 24 kg de nourriture encore comestibles. Le gaspillage alimentaire est défini comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée. Sur le territoire du Haut-Poitou, en 2022, ce sont 51,6 kg de déchets alimentaires qui ont été retrouvés dans les ordures ménagères et 30 kg d'entre eux correspondent à du gaspillage. La prévention étant le meilleur levier pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la CC Haut-Poitou a choisi de développer des outils de sensibilisation pour accompagner les ménages et les structures dans les changements de comportements.		Partenaires : communes Relais : Agents et élus, acteurs économiques locaux et associatifs			
Etapes de la mise en œuvre :					
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer les bons gestes anti-gaspillage alimentaire (bonnes pratiques d'achat, de conservation et de préparation des repas etc.) dans les bulletins municipaux et intercommunaux et diffuser des messages d'informations sur la page Facebook, sur le site internet et lors des événements de sensibilisation ➤ Accompagner les établissements scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire : proposer un document d'évaluation des gisements des déchets alimentaires produits avant, pendant et après le repas afin de mettre en place des mesures pour les réduire. Réaliser des animations scolaires sur le gaspillage alimentaire. ➤ Promotion des « doggy bag » auprès des professionnels de la restauration. ➤ Mise en avant des acteurs œuvrant contre le gaspillage alimentaire ➤ Soutien à la réalisation par l'ensemble des communes du territoire d'un diagnostic du gaspillage alimentaire au sein de leurs établissements de restauration collective et déclaration sur la plateforme Ma Cantine 					
Calendrier prévisionnel :					
2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateur de suivi d'évaluation :					
Nombre de communication déployée sur le sujet du gaspillage alimentaire, nombre d'établissement accompagné pour le gaspillage alimentaire, nombre d'animation scolaire sur le sujet du gaspillage alimentaire, part de gaspillage alimentaire dans les OMR à partir de MODECOM.					

<p>FICHE ACTION 4.2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire</p>	<p>Priorité : 1</p>												
<p>Contexte et objectifs :</p> <p>Chaque année en France, ce sont 58 kg de déchets alimentaires qui sont jetés dont 24 kg de nourriture encore comestibles. Le gaspillage alimentaire est défini comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée. Sur le territoire du Haut-Poitou, en 2022, ce sont 51,6 kg de déchets alimentaires qui ont été retrouvés dans les ordures ménagères et 30 kg d'entre eux correspondent à du gaspillage. La prévention étant le meilleur levier pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la CC Haut-Poitou a choisi de développer des outils de sensibilisation pour accompagner les ménages et les structures dans les changements de comportements.</p>	<p>Partenaires :</p> <p>communes</p> <p>Relais :</p> <p>Agents et élus, acteurs économiques locaux et associatifs</p>												
<p>Etapes de la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer les bons gestes anti-gaspillage alimentaire (bonnes pratiques d'achat, de conservation et de préparation des repas etc.) dans les bulletins municipaux et intercommunaux et diffuser des messages d'informations sur la page Facebook, sur le site internet et lors des événements de sensibilisation ➤ Accompagner les établissements scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire : proposer un document d'évaluation des gisements des déchets alimentaires produits avant, pendant et après le repas afin de mettre en place des mesures pour les réduire. Réaliser des animations scolaires sur le gaspillage alimentaire. ➤ Promotion des « doggy bag » auprès des professionnels de la restauration. ➤ Mise en avant des acteurs œuvrant contre le gaspillage alimentaire ➤ Soutien à la réalisation par l'ensemble des communes du territoire d'un diagnostic du gaspillage alimentaire au sein de leurs établissements de restauration collective et déclaration sur la plateforme Ma Cantine 													
<p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="1" data-bbox="118 1559 1458 1758"> <thead> <tr> <th data-bbox="118 1559 341 1655">2026</th> <th data-bbox="341 1559 564 1655">2027</th> <th data-bbox="564 1559 788 1655">2028</th> <th data-bbox="788 1559 1011 1655">2029</th> <th data-bbox="1011 1559 1235 1655">2030</th> <th data-bbox="1235 1559 1458 1655">2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="118 1655 341 1758" style="background-color: #4CAF50;"></td> <td data-bbox="341 1655 564 1758" style="background-color: #4CAF50;"></td> <td data-bbox="564 1655 788 1758" style="background-color: #4CAF50;"></td> <td data-bbox="788 1655 1011 1758" style="background-color: #4CAF50;"></td> <td data-bbox="1011 1655 1235 1758" style="background-color: #4CAF50;"></td> <td data-bbox="1235 1655 1458 1758" style="background-color: #4CAF50;"></td> </tr> </tbody> </table>		2026	2027	2028	2029	2030	2031						
2026	2027	2028	2029	2030	2031								
<p>Indicateur de suivi d'évaluation :</p> <p>Nombre de communication déployée sur le sujet du gaspillage alimentaire, nombre d'établissement accompagné pour le gaspillage alimentaire, nombre d'animation scolaire sur le sujet du gaspillage alimentaire, part de gaspillage alimentaire dans les OMR à partir de MODECOM.</p>													

FICHE ACTION 4.3 : Créer des réseaux de partage	Priorité : 3 Partenaires: communes Relais:												
Contexte et objectifs: Parmi les leviers d'action pouvant être mis en place pour favoriser la consommation responsable, la CC Haut-Poitou accorde une attention particulière à la création des réseaux de partage. Il s'agit d'impulser la coopération locale et la mutualisation des ressources à travers la mise en avant du don, du prêt, de la location etc.													
Etapes de la mise en Œuvre: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en avant le don et le prêt sur le territoire Mettre en place des plateformes pour échanger des objets, faciliter la mise en place du don entre les commerces alimentaires et les associations caritatives, favoriser le don et prêts entre particuliers/ communes, créer des zones « libre-service »													
Calendrier prévisionnel:													
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="118 1144 331 1240">2026</th> <th data-bbox="331 1144 545 1240">2027</th> <th data-bbox="545 1144 759 1240">2028</th> <th data-bbox="759 1144 973 1240">2029</th> <th data-bbox="973 1144 1187 1240">2030</th> <th data-bbox="1187 1144 1401 1240">2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="background-color: #4F81BD; height: 40px;"></td> </tr> </tbody> </table>		2026	2027	2028	2029	2030	2031						
2026	2027	2028	2029	2030	2031								
Indicateur de suivi d'évaluation: Nombre de zones de gratuité/d'échange installés													

Annexe 1 : Composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi (CCES)

Services techniques		
Désignation	Nom prénom	Activité professionnelle
Agents interne de la CCHP	Magali Malvaud	Directrice des Services Techniques
	Sandrine Vignaud	Responsable du Pôle Gestion et Valorisation des déchets
Elus locaux		
Président de la CCHP	Benoit Prinçay	Président
Elu référent Gestion des déchets	Dominique Dabadie	Vice-Président Déchets
Elus membres de la commission déchets	Isabelle Capet Michel Mallet Mikael Journeau	Elue de Neuville de Poitou Elu de Maillé Elu de Chabournay
Service de l'Etat / organismes publics		
ADEME Nouvelle aquitaine	Cécile Forgeot	Chargé de mission déchet- Economie circulaire
Région Nouvelle aquitaine	Nadine Theillout	Chargée de mission animation de proximité et prévention des déchets
Organisations professionnelles		
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle aquitaine	Virginie Poulain	Chargé de développement économique – transition écologique
Chambre de l'agriculture de la Vienne	Olivier Passelande	
Chambre du Commerce et de l'Industrie Nouvelle aquitaine	Stéphane Pignoux	Conseiller d'entreprise Développement Durable
Associations		
Vivre et Entreprendre en Haut-Poitou (Réseau 86)	Philippe Guellerin	Président
Le Sens du Fil	David Nolibois	Recyclerie
Zeste de Colibri	Chloé Genevaise	Recyclerie
ELECTROSCOPE	Fabrice Berneau	Tiers lieu / musée
Acteurs économiques locaux		
TMT CREATION	Timothé Bizon	Artisanat, création surcyclage (matière réemploi)
LES FANTAISIES D'AGATHE	Agathe Saint-Clair	Relooking meubles / upcycling
MON NATH'ELIER	Nathalie Mederic	Textile zéro déchet
SOPHINETTE BULLES	Sophie Bergeon	Savonnerie
MA FABRIQUE AU NATUREL	Céline Marmain	Savonnerie, produits cosmétiques zéro déchet
CREA DU METAL AU PETIT BOIS	Leites Pereira	Création récup' métal et bois
SYLVIE CREATIONS	Sylvie Pefau	Bijoux en aluminium de capsules de café
HABITAT 86		
NCA ENVIRONNEMENT		
Marie Surgelés		
APE Etiquettes		
Lumelec		
La SATECO		
Brasserie de Bellefois		
Tardivon		

